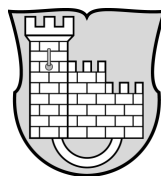


Plan financier 2014 - 2018

Réactualisation

Novembre 2013



Ville de Fribourg

Table des matières

1. Introduction	1
1.1 Structure du présent document	1
1.2 Synthèse des résultats de la planification financière 2014-2018	1
2. Analyse de l'évolution des charges et des produits des 10 dernières années	2
2.1 Evolution des charges	2
2.1.1 Commentaires	5
2.1.2 Moyennes des augmentations de charges	6
2.2 Evolution des produits	6
2.2.1 Commentaires	8
2.2.2 Moyennes des augmentations des produits	9
3. Eléments retenus par le Conseil communal pour l'établissement du plan financier 2014-2018	11
3.1 Contexte économique	11
3.2 Synthèse des autres modifications législatives et financières importantes	13
3.2.1 Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg	13
3.2.2 Plan des infrastructures scolaires	13
3.3 Critères des charges	16
3.3.1 Charges du personnel : rubrique 30	16
3.3.2 Biens services et marchandises : rubrique 31	16
3.3.3 Intérêts passifs : rubrique 32	17
3.3.4 Amortissements : rubrique 33	17
3.3.5 Remboursements et participations à des collectivités publiques : rubrique 35	18
3.3.6 Subventions accordées : rubrique 36	19
3.4 Critères des revenus	19
3.4.1 Revenus 40	20
3.4.2 Revenus des biens 42	20
3.4.3 Contributions, émoluments, taxes, ventes 43	20
3.4.4 Remboursements de collectivités publiques 45	21
4. Evolution des budgets selon les critères retenus	21
4.1 Synthèse optimiste : Evolution des budgets avec 3% d'augmentation des revenus	22
4.2 Synthèse optimiste sans l'augmentation d'impôt : Evolution des budgets avec 3,0% d'augmentation des revenus	24
4.3 Synthèse moyenne : Evolution des budgets avec 2,6% d'augmentation des revenus	26
4.4 Synthèse pessimiste : Evolution des budgets avec 2 % d'augmentation des revenus	28
5. Conclusion	31

Plan financier 2014 - 2018 – Réactualisation

1. Introduction

La planification financière est conçue selon une logique d'organisation et de budget et non pas de projet ; elle est un outil de gestion qui permet aux autorités de présenter une analyse prévisionnelle sur cinq ans. Elle a pour but de donner l'orientation générale sur le développement prévisible de l'ensemble des recettes et des charges de fonctionnement ; elle cherche ainsi à établir la "marge nette d'autofinancement" sur les prochaines années pour financer :

- Les projets déjà décidés par l'Autorité législative communale, mais pas encore réalisés ou en cours de réalisation ;
- Les équipements de remplacement, c'est-à-dire la partie des investissements communaux existants qui arrivent en fin de vie et qui doivent être remplacés simplement pour maintenir une même qualité des prestations ;
- Les nouveaux équipements, appelés parfois aussi investissements de développement, car ils apportent un plus à la Commune afin de renforcer son attractivité.

La planification financière ne mesure pas l'efficience ou l'efficacité des prestations communales. Le critère de choix ne se réfère pas à la rentabilité des opérations, mais à la solvabilité durable des budgets. Son déroulement est formé de trois étapes, qui constituent aussi la trame de ce document.

1.1 Structure du présent document

Le Conseil communal propose, en premier lieu, de procéder à l'analyse des comptes des dix dernières années pour permettre de tirer des tendances pour l'avenir. Cette analyse est présentée en mentionnant les principaux événements comptables par rubrique. Suite à cette rétrospective présentée dans le chapitre 2, le chapitre 3 intègre le contexte socio-économique pour ensuite énoncer les critères de charges et de produits retenus. Les propositions de taux retenus par rubrique comptable selon les comptes de charges et de produits par nature y sont expliquées et argumentées. Le chapitre 4 présente les analyses et les perspectives d'évolution des charges et des produits partant du budget 2014 pour s'étaler sur quatre années. Pour terminer, le Conseil Communal fait part de ses remarques et présente ses conclusions dans le chapitre 5.

En préambule de l'analyse développée dans les prochains chapitres, les résultats prévisionnels de la Ville de Fribourg seront les suivants pour les 5 prochaines années.

1.2 Synthèse des résultats de la planification financière 2014-2018

En préambule, il est utile de rappeler que les projections et synthèses intègrent l'augmentation d'impôt de 4.3 points dès 2014, soit un taux de 81.6 % pour les personnes physiques et morales. Ceci étant, le résultat du budget 2014 présentant un déficit de 218'668.00 CHF, les projections de résultats pour les années 2015 à 2018 sont présentées dans le tableau suivant.

	2015	2016	2017	2018
Synthèse optimiste	825	713	1'727	1'629
Synthèse optimiste sans l'augmentation impôt	-4'764	-5'452	-4'739	-5'150
Synthèse moyenne	274	-423	-39	-812
Synthèse pessimiste	-541	-2'107	-2'649	-4'407

en milliers de francs

Si l'on prend en considération la synthèse moyenne, c'est-à-dire une augmentation de 2,6% des recettes fiscales, la projection tend vers une situation relativement stable. Selon cette synthèse intermédiaire relativement proche de la réalité, il en va sans dire que l'augmentation d'impôts souhaitée par le Conseil communal est vérifiée et relève d'une analyse logique. Les chapitres suivants rapportent des éléments retenus pour les critères de charges et de produits et qui concluent au tableau récapitulatif ci-dessus.

Toutefois, il faut rappeler que ces résultats découlent de la rétrospective des 10 dernières années et dépendent d'éléments encore inconnus ou non maîtrisables qui peuvent influencer fortement l'évolution de chaque catégorie de charges ou de produits. Parmi ceux-ci, il convient de relever d'une manière non exhaustive :

- La situation économique générale et ses perspectives au niveau international, national et cantonal ;
- Les modifications légales au plan fédéral qui peuvent avoir des influences sur la répartition des charges entre cantons et communes ;
- Les modifications légales au niveau cantonal ;
- Le programme de mesures structurelles et d'économie 2013-2016 de l'Etat de Fribourg ;
- D'éventuelles nouvelles décisions du Grand Conseil sur la fiscalité ayant pour conséquence une diminution de la croissance des recettes fiscales communales ;
- Les décisions politiques du Conseil communal et du Conseil général ;
- La fiscalité des entreprises suisses suite aux pressions internationales.

2. Analyse de l'évolution des charges et des produits des 10 dernières années

2.1 Evolution des charges

En fonction de la classification comptable par nature, 6 groupes de charges ont été répertoriés et analysés pour les exercices 2003 à 2012. Il s'agit des rubriques suivantes :

N° Rubrique	Libellé
30	Charges du Personnel
300	Autorités et commissions
301	Personnel administratif et d'exploitation
303	Assurances sociales
304	Caisses de pensions et de prévoyance
305	Assurance-maladie et accidents
306	Prestations en nature
307	Prestations aux retraités (pont AVS)
308	Personnel temporaire

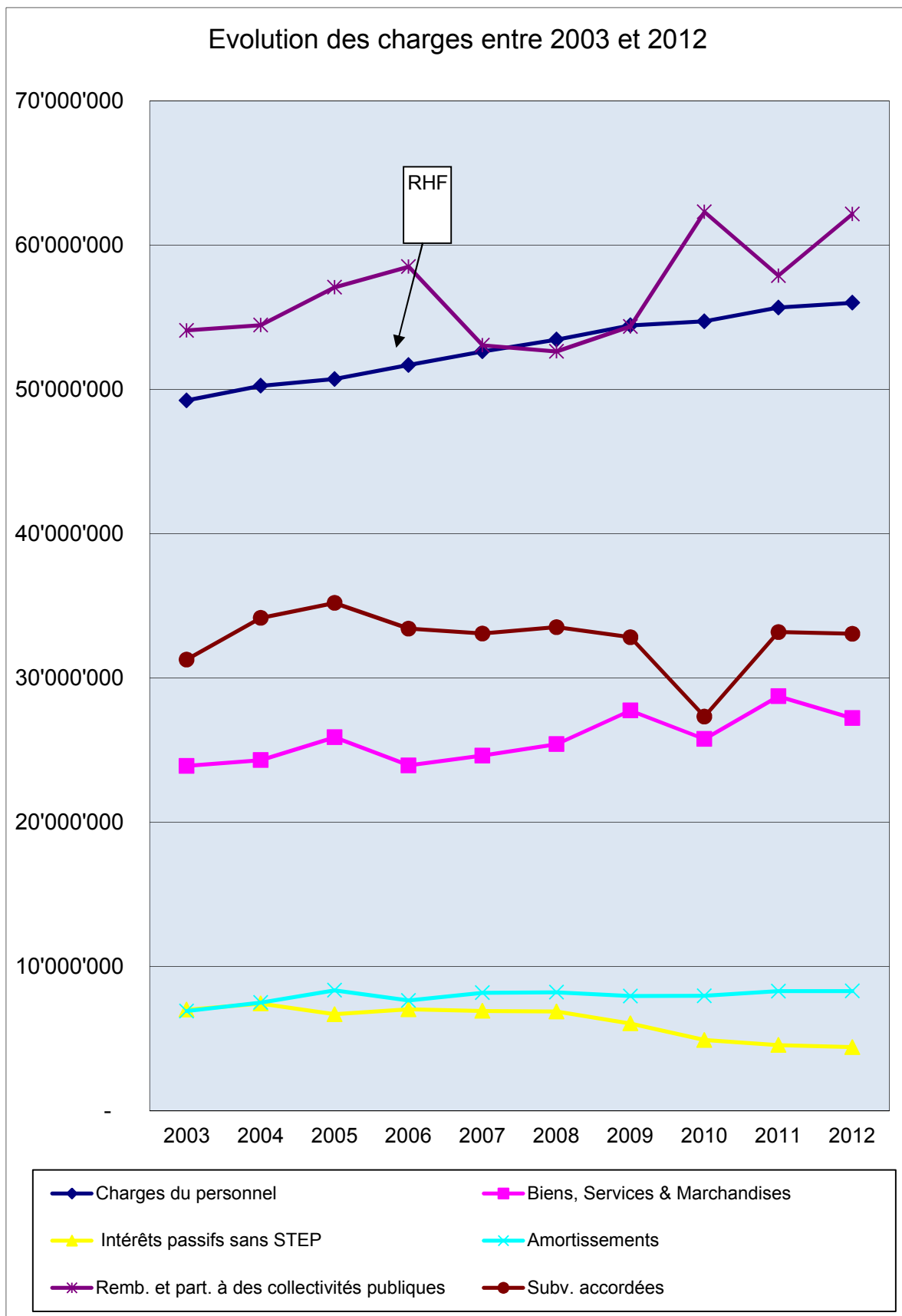
N° Rubrique	Libellé
309	Autres charges de personnel
31	Biens, Services et Marchandises
310	Fournitures de bureau, imprimés et matériel d'enseignement
311	Mobilier, machines, véhicules
312	Eau, énergie, combustibles
313	Autres marchandises
314	Prestations de tiers pour l'entretien des immeubles
315	Prestations de tiers pour l'entretien d'objets mobiliers
316	Loyers, fermages et redevances d'utilisation
317	Dédommagements
318	Honoraires et prestations de service
319	Impôts, taxes, cotisations et autres frais
32	Intérêts passifs
321	Dettes à court terme
322	Dettes à moyen et long terme
329	Autres intérêts passifs
33	Amortissements
331	Amortissements ordinaires
332	Amortissements complémentaires
35	Remboursements et participations à des collectivités publiques
350	Confédération
351	Cantons de Fribourg
352	Autres communes
36	Subventions accordées
362	Communes
363	Propres établissements
364	Sociétés d'économie mixte
365	Institutions privées (crèches)
366	Personnes physiques (aides sociales)

Les comptes communaux présentent aussi bien des dépenses et recettes réelles que des écritures purement comptables de charges et de produits, telles que les opérations sur les comptes de réserves, les imputations internes et les amortissements supplémentaires. Il est alors nécessaire de corriger ces résultats. Les écritures comptables ne sont pas prises en considération : elles gonflent les totaux de la classification fonctionnelle, sans modifier le résultat final, ce qui fausse la comparaison par année ou par fonction. Le but est de considérer les dépenses effectives de fonctionnement, celles auxquelles la Commune n'échappera pas durant les années à venir. Cette opération vise à mettre en évidence les décaissements effectifs structurels.

Les rubriques 38 "attributions aux réserves" et 39 "imputations internes" n'ont pas été retenues dans ces analyses. L'attribution aux réserves n'évolue pas de manière importante et ses montants initiaux ne sont que très peu représentatifs dans le tableau ci-dessous. Pour les imputations internes, elles évoluent de la même façon entre les charges et les produits et n'ont de ce fait pas d'influence sur le résultat.

En outre, les charges liées à l'amortissement (rubrique 33 "amortissements") de la STEP et des canalisations, financées par des taxes spéciales, n'ont pas été prises en compte. Il faut aussi relever que les opérations comptables extraordinaires (rubrique 33 "amortissements") liées à la vente de la Caisse d'Epargne de la Ville de Fribourg en 2009 ont été enlevées.

Le tableau synoptique ci-dessous présente ces résultats.



2.1.1 Commentaires

La rubrique **30 "Charges du personnel"** reste en augmentation assez linéaire. Les charges entre 2003 et 2012 sont passées de 49,25 millions à 56,01 millions soit une augmentation totale de 13,7%. Les équivalents plein temps (EPT) sont passés de 446,51 à fin 2003 à 453,6 à fin 2012, alors que la population résidente a augmenté de 6,5% du 1^{er} janvier 2011 au 30 septembre 2013.

La rubrique **31 "Biens services et marchandises"** a diminué de 5,09% de 2011 à 2012, principalement due à la diminution des charges énergétiques, des autres marchandises, des prestations de tiers pour l'entretien d'immeubles et d'honoraires de prestation de service. Sur les 10 dernières années, la tendance est tout de même une légère augmentation moyenne de 1.87% annuelle. De manière globale il est remarqué une augmentation limitée jusqu'en 2005 pour une diminution en 2006, puis une augmentation modérée en 2007 et 2008, ceci malgré le fort accroissement des coûts énergétiques. En 2009, la forte augmentation est due à l'intégration d'une provision de 1 million pour un risque juridique. En 2011, la croissance provient de la provision sur débiteurs douteux qui a été créditée de plus de 2,5 millions. Ces charges entre 2003 et 2012 sont passées de 23,91 millions à 27,22 millions soit une hausse totale de 13,82%.

La rubrique **32 "Intérêts passifs sans STEP"** est restée très stable jusqu'en 2008 pour ensuite régresser chaque année. Ceci est dû à une diminution du taux d'intérêt moyen des emprunts de la Commune passant de 3,8% en 2002 à 2,36% en 2012. La dette est passée de 220,25 millions en 2003 à 217,3 millions en 2006 pour redescendre à 168,5 millions en 2011 et augmenter à 173,5 millions en 2012. Ces charges entre 2003 et 2012 sont passées de 7,84 millions à 3,94 millions soit une diminution totale de 49,8%.

La rubrique **33 "Amortissements"** qui intègre les amortissements liés à Châtillon évolue en fonction des investissements votés et de la durée d'amortissement prévue. Ces charges sont passées de 2003 à 2012 de 6,921 millions à 8,303 millions.

Le tableau montre que les charges de la rubrique **35 "Remboursement et participation à des collectivités publiques"** subissent des variations importantes au fil des années. En effet, différents changements de lois ont impliqué de fortes évolutions dans les différents comptes regroupés sous cette rubrique soit :

- En 2007, l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur le Réseau hospitalier fribourgeois (RHF) a entraîné la suppression de la participation des communes aux charges des hôpitaux. De ce fait, cette rubrique a diminué de 8 millions. Afin de compenser les conséquences financières de cette réforme (charges supplémentaires pour le Canton, charges en moins pour les Communes), la Ville de Fribourg s'est vu diminuer son coefficient d'impôt de 0,85 à 0,773 CHF ;
- En 2008, l'introduction de la nouvelle RPT (réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons) a modifié de manière fondamentale la répartition des charges entre le Canton et les communes. Les comptes 2008 ont bénéficié d'un remboursement important de la part de l'OFAS, rattrapage des années antérieures concernant la rubrique 1030.351.25 "aide aux institutions spécialisées pour personnes handicapées et inadaptées". Cette diminution de charges était exceptionnelle et ne s'est plus répétée pour les années suivantes ;
- En 2010, la mise en place de l'Agglomération a opéré un transfert de charges entre la rubrique **36 "Subventions accordées"**, qui a diminué de 6 millions et la rubrique **35 "Remboursement et participation à des collectivités publiques"** qui a augmenté du même montant ;

- En 2011, la nouvelle péréquation intercommunale transfère le coût de la péréquation dans la rubrique **36 "Subventions accordées"**. En effet, le calcul péréquatif n'est plus intégré dans toutes les factures adressées aux communes par le Canton, mais une seule facture indique le montant de participation de la Commune au fonds de péréquation.

Globalement, cette rubrique **35 "Remboursement et participation à des collectivités publiques"** est passée de 54,57 millions en 2003 à 62,15 millions en 2012, soit une augmentation totale de 14,9%.

La rubrique **36 "Subventions accordées"**, évolue par paliers et en fonction de la situation économique pour l'aide sociale. Depuis 2006, il a été constaté une diminution de ces charges qui s'est confirmée jusqu'en 2011 (aides sociales : 14,6 millions). Comme expliqué ci-dessus, cette rubrique a subi les changements liés aux nouvelles lois susmentionnées.

Globalement, cette rubrique est passée de 31,28 millions en 2002 à 33,07 millions en 2012, soit une augmentation totale de 5,73%.

2.1.2 Moyennes des augmentations de charges

Ce tableau, établi sur les données comptables des années 2003 à 2012, permet de constater l'augmentation des charges en fonction de la classification par nature. Pour chacune des rubriques, trois taux ont été retenus, soit :

- l'augmentation sur les 10 dernières années ;
- l'augmentation sur 10 années sans tenir compte de la plus forte hausse et de la plus forte baisse ;
- l'augmentation sur les 5 dernières années.

		2003- 2012 Moyenne sur 10 ans	2003- 2012 Moyenne sans extrêmes	2008- 2012 Moyenne sur 5 ans
		%	%	%
30	Charges du personnel	1.53	1.30	1.25
31	Biens, Services et Marchandises	1.87	3.18	3.93
32	Intérêts passifs sans STEP	-3.65	-2.96	-8.39
33	Amortissements sans STEP	3.00	3.39	0.30
35	Remboursements et part. à des collectivités publiques	2.52	2.48	3.47
36	Subventions accordées	1.37	1.13	0.71

2.2 Evolution des produits

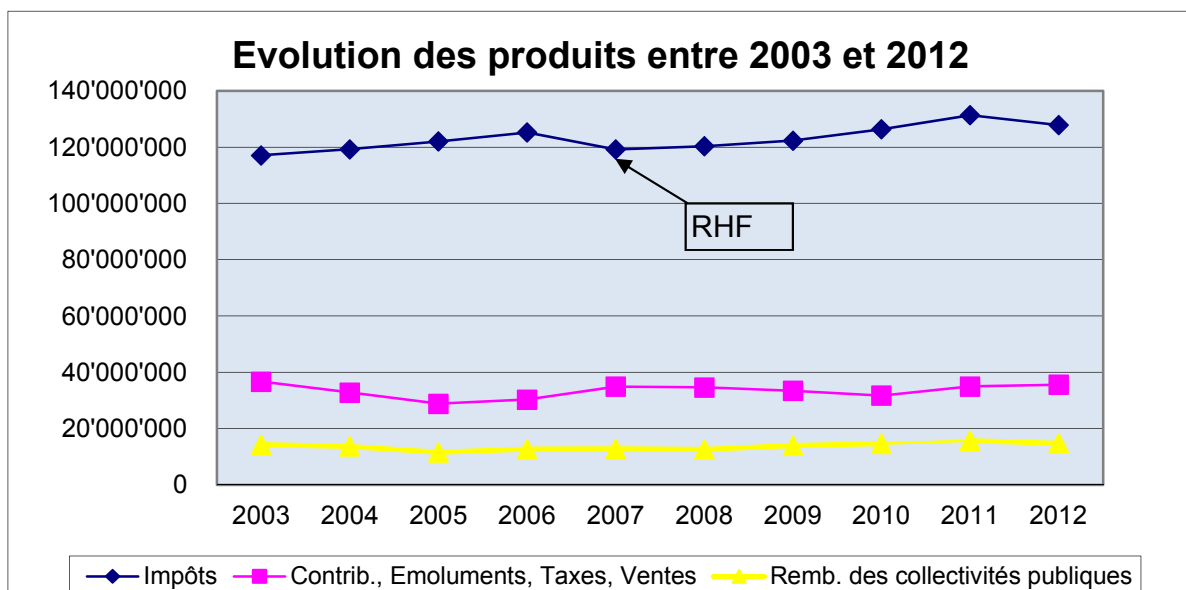
En fonction de la classification comptable par nature, 3 groupes de produits ont été répertoriés et analysés pour les exercices 2003 à 2012, soit :

N° Rubrique	Libellé
40	Impôts
400	Impôts sur le revenu et la fortune
401	Impôts sur le bénéfice et le capital
402	Impôts fonciers
403	Impôts sur les gains en capital
404	Droits de mutations et de timbre
405	Impôts sur les successions et les donations
406	Impôts sur la propriété et sur la dépense
43	Contributions, Emoluments, taxes, ventes
430	Contributions de remplacement
431	Emoluments administratifs
433	Ecolages
434	Autres redevances d'utilisation et prestations de service
435	Ventes
436	Dédommagements et remboursements de tiers
437	Amendes
439	Autres contributions
45	Remboursements de collectivités publiques
450	Confédération
451	Canton de Fribourg (participations aides sociales)
452	Autres communes et collectivités publiques (participation CO et aides sociales)

Les rubriques 41 "patentes, concessions", 42 "revenus de biens", 44 "part à des recettes sans affectation", 46 "subventions acquises", et 48 "prélèvements sur les réserves" n'ont pas été retenues dans ces analyses. Les montants de ces rubriques sont tous inférieurs à 10 millions et n'évoluent pas de manière significative dans le temps pour avoir une influence déterminante sur le résultat de la Commune.

Comme pour les charges, la rubrique 49 "imputations internes" n'a pas été retenue. En effet, les imputations internes évoluent de la même manière entre les charges et les produits et n'ont de ce fait pas d'influence sur le résultat.

L'évolution de ces 3 recettes, dont les produits liés aux taxes supplémentaires de la STEP et aux taxes de raccordement aux égouts ont été déduits, est présentée dans le graphique suivant.



2.2.1 Commentaires

Les recettes de la rubrique **40 "Impôts"** ont augmenté de manière continue depuis 2002 mais cette croissance a été freinée suite à des décisions votées par le Grand Conseil ces dernières années :

- Diminution d'impôts due à la révision de la loi sur les impôts cantonaux directs (LICD) décidée par le Grand Conseil le 11 septembre 2003 pour l'année fiscale 2004 (splitting et déductions pour enfants) : coût pour l'Etat estimé à 17 millions, soit environ 2,5 millions pour la Ville de Fribourg ;
- Diminution du barème fiscal pour l'année 2005 : coût estimé pour l'Etat environ 5 millions, soit environ 0,65 million pour la Ville de Fribourg ;
- Diminution fiscale acceptée par le Grand Conseil le 22 juin 2005 pour les familles à bas revenus : coût pour l'Etat estimé à 5,5 millions, soit environ 0,75 million pour la Ville de Fribourg ;
- Diminution du barème fiscal pour l'année 2006 : coût estimé pour l'Etat, environ 10 millions, soit environ 1,5 million pour la Ville de Fribourg ;
- Diminution des recettes fiscales décidées par le Grand Conseil du 5 septembre 2008 modifiant la loi sur les impôts cantonaux directs dont l'incidence financière s'élève à quelques 25 millions pour l'Etat, soit environ 2,5 millions pour la Ville de Fribourg ;
- Pour 2009, les diminutions du barème fiscal ont été effectuées pour tenir compte de la progression à froid, de l'amélioration des déductions sociales ainsi que de la mise en application de la diminution des dividendes. L'incidence financière pour le Canton s'élève à 25 millions et à 2,1 millions pour la Ville de Fribourg ;
- Pour 2010, les diminutions concernent l'impôt sur le revenu des personnes physiques, l'impôt des personnes morales et l'impôt sur les prestations en capital. Globalement, l'incidence financière pour le Canton est de 15,6 millions et de 2,5 millions pour la Ville de Fribourg ;
- Dès 2011, suppression des impôts spéciaux sur les immeubles : perte de revenu de 1 million pour la Ville de Fribourg ;
Outre cette perte sèche, en 2011, les diminutions concernent l'impôt sur le revenu des personnes physiques pour une incidence de 20 millions (réduction du taux de splitting), l'impôt sur la fortune pour une incidence de 4 millions et une diminution de 10 % de l'impôt sur le bénéfice et de l'impôt sur le capital des personnes morales. Pour la Ville de Fribourg, ces nouvelles diminutions amputent les revenus de 4,4 millions.
- La forte baisse des rentrées fiscales en 2012, soit une diminution de 2.66% n'est rien d'autre qu'une suite logique de l'année 2011. Ces répercussions seront également ressenties sur les rentrées fiscales 2013.

Au total, ces diminutions ont contribué à réduire la progression des revenus des recettes fiscales communales d'environ 18 millions par année dès 2011. Cette analyse brute ne tient pas compte des éventuels départs ou arrivées de contribuables dont les revenus et/ou la fortune ont une influence sur les rentrées fiscales.

Pour rappel, la loi sur le réseau hospitalier fribourgeois (RHF) avait prévu une diminution du taux d'imposition des communes pour compenser l'augmentation du coefficient de l'impôt cantonal. De ce fait, les impôts 2007 ont été amputés d'un montant global de 8 millions représentant la participation de la Ville de Fribourg à l'Hôpital cantonal.

Cette rubrique est passée de 117,06 millions en 2003 à 127,85 millions en 2012, soit une augmentation totale de 9,22 %.

La rubrique **43 "Contributions, émoluments, taxes et ventes"** est en stagnation depuis 2004, alors qu'elle avait subi une très forte hausse en 2003 liée à l'encaissement exceptionnel de taxes de la décharge de Châtillon. En 2007 et 2008, ces taxes de Châtillon ont plus que doublé par rapport à 2006 pour s'arrêter à 4,9 millions, d'où l'explication de l'augmentation de cette rubrique en 2007 par rapport à 2006. En outre, les restrictions mises en place par la Confédération dans le cadre des assurances sociales (AI) ont une répercussion directe sur les récupérations d'avance d'aide sociale. Le montant récupéré est passé de 6 millions en 2005 à 4,5 millions en 2006 et pour tomber à 2,6 millions en 2011. Finalement, cette rubrique, sans les taxes liées à la STEP, est passée de 36,66 millions en 2003 à 35,6 millions en 2012, soit une diminution totale de 2,90%.

La courbe de la rubrique **45 "Remboursements des collectivités publiques"** montre une diminution de plus de 3,2 millions des participations des autres communes et de l'Etat entre les années 2002 et 2005, ceci malgré une augmentation des charges durant cette même période. Heureusement, en 2006 cette rubrique a enregistré une hausse de plus 1 million par rapport à 2005. Il faut rappeler que l'Etat, dès 2006, a à nouveau participé aux frais d'assurance-maladie accordés aux personnes à l'aide sociale. Quant aux frais d'assurance-maladie concernant les personnes ne touchant pas d'aide sociale, ils sont aussi pris en partie en charge, dès 2007, par le Canton. Depuis, ces recettes sont restées très linéaires et ont subi une diminution de l'ordre de 6% entre 2011 et 2012 essentiellement due à la diminution du subventionnement par l'Etat des assurances maladie suite à des ADB. En 2011, l'Etat avait repris ces charges et en compensation avait diminué sa participation à l'aide sociale de 50% à 40%. Cette rubrique est passée de 14,27 millions en 2003 à 14,76 millions en 2012 soit une augmentation totale de 3,48%.

2.2.2 Moyennes des augmentations des produits

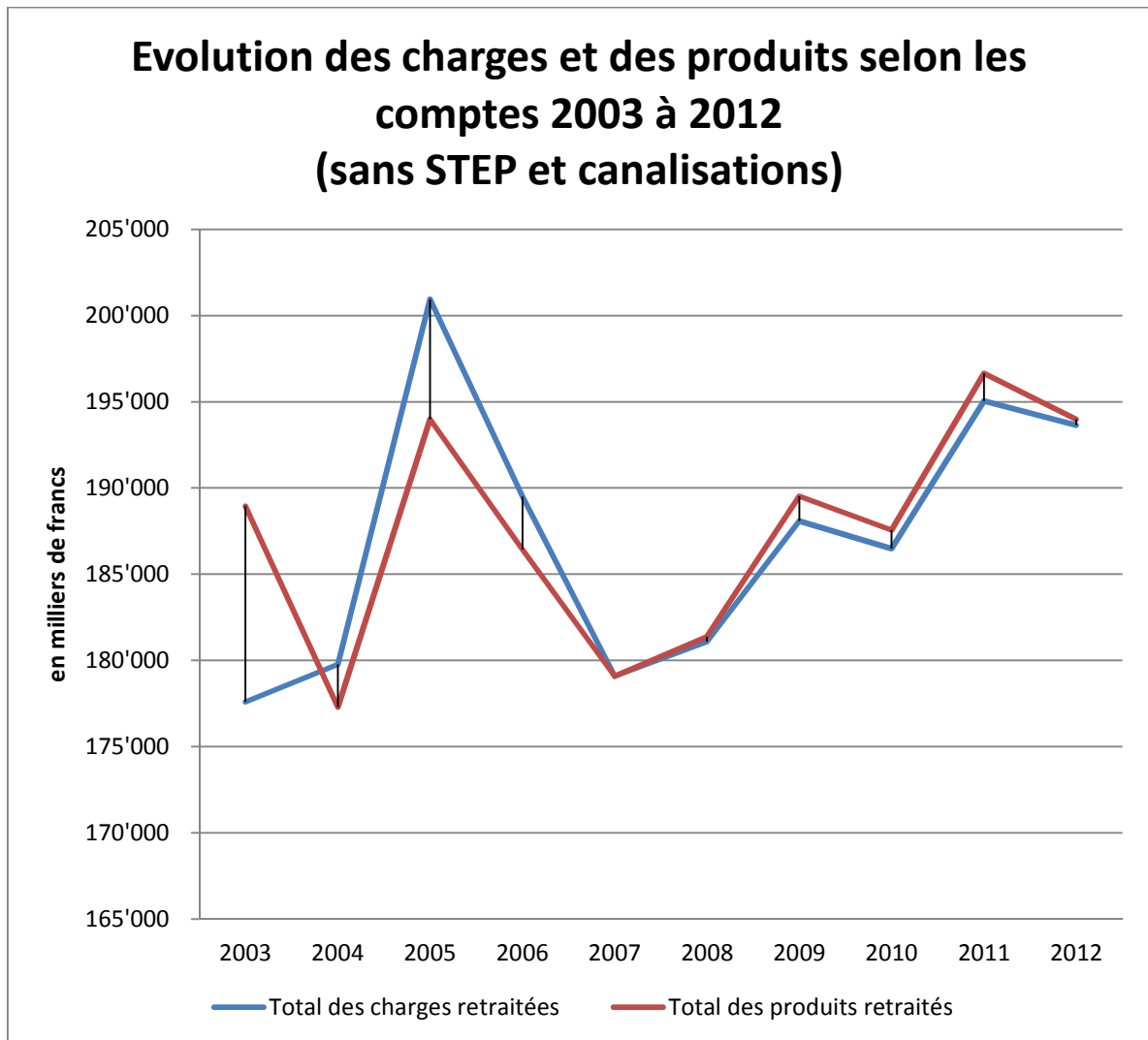
Ce tableau établi sur les données comptables des années 2003 à 2012 permet de constater l'augmentation des produits en fonction de la classification par nature. Pour chacun des produits répertoriés, trois taux ont été retenus, soit :

- l'augmentation sur les 10 dernières années de 2003 à 2012 ;
- l'augmentation sur 10 ans sans tenir compte de la plus forte hausse et de la plus forte baisse ;
- l'augmentation sur les 5 dernières années de 2008 à 2012.

Pour permettre une meilleure comparaison, le Conseil communal propose une statistique des impôts avec la diminution du taux d'imposition de 0.85 à 0.773 CHF dès 2007 et une autre où les chiffres de 2007 à 2012 ont été adaptés au même taux d'imposition que les années antérieures.

		2003- 2012 Moyenne sur 10 ans	2003- 2012 Moyenne sans extrêmes	2008- 2012 Moyenne sur 5 ans
		%	%	%
40	Impôts (taux 0.773 dès 2007)	1.40	1.75	1.44
40	Impôts (sans bascule d'impôts en 2007)	2.00	2.20	1.27
43	Contributions, Emoluments, Taxes,	3.97	1.55	0.52
45	Remboursements de collectivités	0.34	0.98	3.09

Pour conclure sur cette rétrospective des charges et des produits de 2003 à 2012, le tableau suivant regroupe leur évolution. Les imputations internes sont soustraites tant du côté des produits que du côté des charges. De plus, les charges sont diminuées des intérêts et amortissements liés à la STEP et aux canalisations ; les produits sont eux diminués des taxes de raccordement à la STEP et des taxes supplémentaires liées aux canalisations de l'évacuation des eaux.



3. Eléments retenus par le Conseil communal pour l'établissement du plan financier 2014-2018

3.1 Contexte économique

Le Conseil communal reprend ci-dessous les tendances conjoncturelles de l'automne 2013, document émis par le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO). Ce document permet au Conseil communal de mettre en place une stratégie de planification dans une vision globale :

Tendances conjoncturelles, automne 2013

(données et informations incluses jusqu'à mi-septembre 2013)

Survol

L'économie suisse a de nouveau fait preuve de résistance en 2013 – comme ces dernières années – dans un contexte conjoncturel international difficile. La conjoncture interne toujours robuste, soutenue par une immigration continue, les faibles taux d'intérêt et l'absence d'inflation, semble jouer à cet égard un rôle déterminant. Les exportations sont encore à la traîne, mais là aussi les signes d'une relance prochaine s'accroissent.

Economie mondiale et cadre monétaire

Economie mondiale

Le redressement progressif de l'économie mondiale a gagné dans l'ensemble quelque peu en vigueur depuis le printemps 2013. La zone euro en particulier affiche une embellie, tandis que la dynamique de croissance est restée en deçà des attentes dans un grand nombre de pays émergents.

Cadre monétaire

Les marchés financiers sont restés focalisés ces derniers mois sur la question du début de la normalisation de la politique monétaire américaine. Cela s'est traduit par une nette hausse des taux à long terme aux Etats-Unis, entraînant des répercussions à l'échelle mondiale.

Situation de l'économie suisse

Produit intérieur brut

Le produit intérieur brut (PIB) réel de la Suisse a progressé au 2^{ème} trimestre 2013 de 0,5% par rapport au trimestre précédent. L'expansion du PIB du 1^{er} trimestre (+0,6%) s'est donc poursuivie presque au même rythme.

Production

Côté production, l'industrie en particulier a enregistré une diminution de la valeur ajoutée au 2^{ème} trimestre. La valeur ajoutée a continué en revanche de progresser dans de nombreuses rubriques du secteur des services.

Dépenses

La croissance a été principalement portée au 2^{ème} trimestre par la consommation privée. Les investissements en biens d'équipement ont enregistré leur première hausse depuis un an. Le commerce extérieur de marchandises a livré en revanche des impulsions négatives.

Marché du travail

L'emploi a encore légèrement progressé au 2ème trimestre, l'augmentation du nombre de postes dans le secteur des services et dans la construction compensant la poursuite du recul de l'emploi dans l'industrie. Le taux de chômage (désaisonnalisé) est resté stable ces derniers mois à 3,2%.

Prix

La période de presque deux années de recul des prix en Suisse semble arriver lentement à son terme. Les taux d'inflation de l'IPC total et l'inflation sous-jacente se rapprochent progressivement de la barre du zéro depuis mi-2012.

Prévisions conjoncturelles**Conditions générales**

La reprise modérée de l'économie mondiale pourrait se maintenir, l'amélioration des perspectives pour les pays de l'OCDE compensant la perte sensible de vitesse des pays émergents.

Prévisions

Vu la vigueur de la conjoncture intérieure, le groupe d'experts de la Confédération a revu à la hausse ses prévisions de croissance du PIB à 1,8% pour 2013 (précédemment 1,4%). Pour 2014, de meilleures perspectives pour les exportations permettent de tabler sur une croissance de 2,3% (précédemment 2,1%).

Risques

Pour la première fois depuis longtemps, les risques conjoncturels ne sont plus uniquement orientés à la baisse. Malgré la confiance croissante, il ne faut toutefois pas perdre de vue les risques négatifs considérables qui restent liés à l'économie mondiale.

Source : SECO, Direction de la Politique économique, "Tendances conjoncturelles, printemps 2013", p.1

En ce qui concerne le canton de Fribourg, le Conseil communal reprend ci-dessous les informations données dans le cadre du document émis par le Service de la Statistique de l'Etat de Fribourg dans son rapport du 3^{ème} trimestre 2013 sur la conjoncture fribourgeoise :

Très léger mieux du côté de Fribourg

La saison estivale coïncide avec une timide amélioration de la conjoncture fribourgeoise. Certes, la reprise n'est pas encore là – le rythme de croissance des exportations est notamment tombé à 1,6% pour les sept premiers mois de l'année –, mais bon nombre d'indicateurs, bloqués au rouge depuis longtemps, semblent virer favorablement. Au vu des enquêtes conjoncturelles menées par le KOF en juillet, la situation demeure précaire dans l'industrie, prise dans son ensemble. Si certains secteurs, tels la métallurgie ou l'industrie des machines et véhicules, sont encore à la peine, d'autres, à l'image de la chimie/pharma, retrouvent de l'allant. Signe encourageant, et contrairement à ce qui s'observe sur le plan national, les entreprises fribourgeoises se montrent nettement plus confiantes que précédemment en ce qui concerne l'évolution de leurs affaires pour les mois à venir. Cet optimisme n'est cependant pas du tout partagé par le commerce de détail où, tant la situation actuelle que les perspectives sont considérées comme moroses. Avec un taux de chômage de 2,5% en juillet, le canton de Fribourg s'inscrit toujours au-dessous de la moyenne suisse (3,0%).

Source : Etat de Fribourg, Service de la statistique, "Conjoncture fribourgeoise, 2013/3", p.4

Comme relevé par la presse et les revues économiques spécialisées, la Suisse résiste plutôt bien et une légère amélioration de la conjoncture fribourgeoise est ressentie :

- Le taux de croissance du PIB attendu par les experts de la Confédération pour 2014 est de 2,3%, taux revu à la hausse au vu de la vigueur de la conjoncture intérieure ;
- Le taux de chômage du canton (2,5%) reste très bas comparativement à la moyenne suisse à 3,0%.

Malgré la confiance croissante, il ne faut toutefois pas perdre de vue les risques négatifs, notamment le ralentissement prolongé de la croissance dans les pays émergents.

3.2 Synthèse des autres modifications législatives et financières importantes

3.2.1 Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg

Dans le cadre du plan financier, une nouvelle rubrique, sans numérotation a été introduite "Prêt à la Caisse de pension, intérêts et amortissements". Cette rubrique tient compte d'un apport financier de la Ville de Fribourg au 1^{er} janvier 2014 de 46,8 millions portés aux investissements et représentant le 84% de la part totale de l'apport prévu à la Caisse de pension pour sa recapitalisation suite à la nouvelle loi fédérale. Le solde de 16% est réparti entre les autres employeurs affiliés à la Caisse de pension. Le montant annuel de l'annuité constante est de 2,505 millions représentant les intérêts et les amortissements sur 38 ans. Cette nouvelle charge pour la Ville de Fribourg dès 2014 permettra de garantir le taux de couverture légal. En compensation, le taux de cotisation des employeurs diminuera de 4,55% et passera de 16,55% à 12% (voir explication rubrique 30 "charges du personnel"). Ceci entraînera une diminution de cotisation de la Ville à la Caisse de pension de 1,515 million. De ce fait, le coût net à charge de la Ville sera de 1,005 million dès 2014 (2,505 moins 1,5) et ceci de manière dégressive pendant 38 ans. Ces montants sont intégrés dans le budget 2014 en diminution des charges de personnel (rubrique 30) et en augmentation des intérêts et amortissements (rubriques 32 et 33).

3.2.2 Plan des infrastructures scolaires

Le plan directeur des infrastructures scolaires, adopté par le Conseil communal le 27 août 2013 présente les conclusions suivantes.

Le Service des finances a évalué les charges supplémentaires dès 2013 liées à la mise en place de la deuxième année d'école enfantine, y compris les frais liés à la construction des deux nouvelles écoles de la Heitera et du Botzet dès 2013 et jusqu'en 2019. En corollaire, il a été tenu compte de l'augmentation des charges liées aux accueils extrascolaires, puis ont été intégrées les constructions prévues dans le cadre de la réactualisation du plan directeur des infrastructures scolaires.

Toutes ces charges supplémentaires sont intégrées dans le budget de fonctionnement 2014, ainsi que dans le plan des investissements.

Les tableaux suivants présentent de manière globale les charges de fonctionnement supplémentaires liées au plan directeur des infrastructures scolaires et des exigences légales. En outre, ces prochaines années d'autres dépenses liées à l'augmentation du nombre d'élèves s'ajouteront aux coûts des infrastructures, à savoir celles du personnel enseignant et du matériel scolaire.

Coûts 2013	2012	2013	Coûts 2013
Salaires enseignants école enfantine facturé par l'Etat	3'118'679.65	3'414'300.00	295'620.35
Matériel d'enseignement école enfantine	75'195.20	230'000.00	154'804.80
Accueil extrascolaire (net)	2'009'316.00	2'189'055.00	179'739.00
Amortissement Botzet et Heitera (-réserve)		408'800.00	408'800.00
Intérêts de 2,1 %		313'711.92	313'711.92
Amortissement DOSF (préétude)		45'000.00	45'000.00
Intérêts de 2,1 % engagé + construction		142'800.00	142'800.00
Total des coûts des nouvelles écoles et 2ème année			1'540'476.07
Coûts 2014	2012	2014	Coûts 2014
Salaires enseignants école enfantine facturé par l'Etat	3'118'679.65	3'852'400.00	733'720.35
Matériel d'enseignement école enfantine	75'195.20	198'200.00	123'004.80
Salaires enseignants école primaires	15'459'780.00	15'656'000.00	196'220.00
2 salles supplémentaires à équiper			82'000.00
Accueil extrascolaire (net)	2'163'042.90	2'768'753.00	605'710.10
Amortissement Botzet et Heitera (-réserve)		408'800.00	408'800.00
Intérêts de 2,2 %		415'064.74	415'064.74
Amortissement DOSF (étude)		45'000.00	45'000.00
Intérêts de 2,2 %		435'600.00	435'600.00
Pavillon Vignettaz amortissement		73'200.00	73'200.00
Intérêts de 2,2 % engagé + construction		53'768.00	53'768.00
Total des coûts des nouvelles écoles et 2ème année			3'172'087.99
Coûts 2015	2012	2015	Coûts 2015
Salaires enseignants école enfantine facturé par l'Etat	3'118'679.65	3'826'000.00	707'320.35
Matériel d'enseignement école enfantine	75'195.20	280'000.00	204'804.80
8 salaires supplémentaires école primaire (estimation)			104'000.00
8 salles supplémentaires à équiper			328'000.00
Accueil extrascolaire (net)	2'009'316.00	2'559'780.00	550'464.00
Amortissement Botzet et Heitera (-réserve)		408'800.00	408'800.00
Intérêts de 2,5 %		471'664.48	471'664.48
Amortissement DOSF (étude)		45'000.00	45'000.00
Intérêts de 2,5 %		820'000.00	820'000.00
Pavillon Vignettaz amortissement		73'200.00	73'200.00
Intérêts de 2,5 %		61'100.00	61'100.00
Amortissement 3% Ecole Bourg, Jura et Neuveville		216'000.00	216'000.00
Intérêts de 2,5 % engagé + construction		180'000.00	180'000.00
Total des coûts des nouvelles écoles et 2ème année			4'170'353.63
Coûts 2016	2012	2016	Coûts 2016
Salaires enseignants école enfantine facturé par l'Etat	3'118'679.65	3'878'000.00	759'320.35
Matériel d'enseignement école enfantine	75'195.20	437'000.00	361'804.80
11 salaires supplémentaires école primaire (estimation)			143'000.00
11 salles supplémentaires à équiper			451'000.00
Accueil extrascolaire (net)	2'009'316.00	2'559'780.00	550'464.00
Amortissement Botzet et Heitera (-réserve)		408'800.00	408'800.00
Intérêts de 2,5 %		471'664.48	471'664.48
Amortissement DOSF		1'419'000.00	1'419'000.00
Intérêts de 2,5 %		1'145'000.00	1'145'000.00
Pavillon Vignettaz amortissement		73'200.00	73'200.00
Intérêts de 2,5 %		61'100.00	61'100.00
Amortissement 3% Ecole Bourg, Jura et Neuveville		216'000.00	216'000.00
Intérêts de 2,5 %		180'000.00	180'000.00
Amortissement Co Belluard		150'000.00	150'000.00
Intérêts de 2,5 %		125'000.00	125'000.00

Total des coûts des nouvelles écoles et 2ème année			6'515'353.63
Coûts 2017		2012	2017
Salaires enseignants école enfantine facturé par l'Etat	3'118'679.65	3'878'000.00	759'320.35
Matériel d'enseignement école enfantine	75'195.20	437'000.00	361'804.80
11 salaires supplémentaires école primaire (estimation)			143'000.00
11 salles supplémentaires à équiper			451'000.00
Accueil extrascolaire (net)	2'009'316.00	2'559'780.00	550'464.00
Amortissement Botzet et Heitera (-réserve)		408'800.00	408'800.00
Intérêts de 2,5 %		471'664.48	471'664.48
Amortissement DOSF		1'419'000.00	1'419'000.00
Intérêts de 2,5 %		895'000.00	895'000.00
Charges supplémentaires (eau, électricité, etc)		200'000.00	200'000.00
Diminution charge location ELP		-210'000.00	-210'000.00
Participation supplémentaire autres communes		-650'000.00	-650'000.00
Pavillon Vignettaz amortissement		73'200.00	73'200.00
Intérêts de 2,5 %		61'100.00	61'100.00
Amortissement 3% Ecole Bourg, Jura et Neuveville		216'000.00	216'000.00
Intérêts de 2,5 %		180'000.00	180'000.00
Amortissement Co Belluard		300'000.00	300'000.00
Intérêts de 2,5 %		250'000.00	250'000.00
Amortissement 3% Vignettaz		375'000.00	375'000.00
Intérêts de 2,5 %		312'500.00	312'500.00
Amortissement 3 % CO Jolimont		90'000.00	90'000.00
Intérêts de 2,5 %		75'000.00	75'000.00
Total des coûts des nouvelles écoles et 2ème année			6'732'853.63
Coûts 2018		2012	2018
Salaires enseignants école enfantine facturé par l'Etat	3'118'679.65	3'878'000.00	759'320.35
Matériel d'enseignement école enfantine	75'195.20	437'000.00	361'804.80
11 salaires supplémentaires école primaire (estimation)			143'000.00
11 salles supplémentaires à équiper			451'000.00
Accueil extrascolaire (net)	2'009'316.00	2'559'780.00	550'464.00
Amortissement Botzet et Heitera (-réserve)		408'800.00	408'800.00
Intérêts de 2,5 %		471'664.48	471'664.48
Amortissement DOSF		1'419'000.00	1'419'000.00
Intérêts de 2,5 %		895'000.00	895'000.00
Charges supplémentaires (eau, électricité, etc)		200'000.00	200'000.00
Diminution charge location ELP		-210'000.00	-210'000.00
Participation supplémentaire autres communes		-650'000.00	-650'000.00
Pavillon Vignettaz amortissement		73'200.00	73'200.00
Intérêts de 2,5 %		61'100.00	61'100.00
Amortissement 3% Ecole Bourg, Jura et Neuveville		216'000.00	216'000.00
Intérêts de 2,5 %		180'000.00	180'000.00
Amortissement Co Belluard		300'000.00	300'000.00
Intérêts de 2,5 %		250'000.00	250'000.00
Amortissement 3% Vignettaz		675'000.00	675'000.00
Intérêts de 2,5 %		562'500.00	562'500.00
Charges supplémentaires (eau, électricité, etc)		250'000.00	250'000.00
Amortissement 3 % CO Jolimont		90'000.00	90'000.00
Intérêts de 2,5 %		75'000.00	75'000.00
Amortissement 3 % Schoenberg		375'000.00	375'000.00
Intérêts de 2,5 %		312'500.00	312'500.00
Total des coûts des nouvelles écoles et 2ème année			8'220'353.63

3.3 Critères des charges

		Croissance retenue pour 2014 à 2018
30	Charges du personnel	1.5 %
31	Biens, Services et Marchandises	1.4 %
32	Intérêts passifs sans STEP	Effective
33	Amortissements totaux	Effectif selon les investissements retenus
35	Remboursements et participations à des collectivités publiques	3.45 %
36	Subventions accordées	1.00 %

(voir point 2.1 en page 2)

3.3.1 Charges du personnel : rubrique 30

Depuis plusieurs années, le Conseil communal a fixé comme objectif une augmentation maximale de 1,5% par année de la masse salariale. En considérant la moyenne relativement stable sur les 5 dernières années de 1,25%, il reste fidèle à sa volonté de maîtrise de la croissance des charges du personnel. Depuis des années, le Conseil communal réorganise, optimise, améliore le fonctionnement de ses divers services. Chaque départ est une occasion d'adapter, d'ajuster le fonctionnement, voire de changer radicalement en supprimant un poste et en en créant un autre ailleurs. Ainsi, malgré la stabilité de l'effectif du personnel, d'assez grandes mutations ont pu s'opérer au cours du temps. Il y a certes eu quelques accroissements, mais ils correspondent essentiellement aux augmentations de tâches confiées à la Ville et a des cas de surcharge qui ne peuvent être ni reportés, ni ignorés.

Globalement la dotation du personnel au budget 2006 était de 447 EPT. Elle est au budget 2014 de 464,45 soit une augmentation de 17,45 postes en 8 ans. Toutefois, c'est en fait 34,85 EPT qui ont été créés durant cette même période. Cela montre que la moitié de l'effort de création de postes a pu se faire par le biais de suppressions et de réorganisations internes.

Tenant compte d'un taux d'inflation qui devrait rester inférieur à 1% ces prochaines années et des nouvelles dotations de personnel effectuées dans le cadre du budget 2014, le Conseil communal maintient le taux maximum d'augmentation de la masse salariale à 1,5% par année. En outre, il faut noter qu'en 2014, la recapitalisation de la Caisse de Prévoyance entraînera une diminution du taux de cotisation à la caisse de pension de 4.55% (ancien taux 16,55%, nouveau taux de 12%). Ce changement diminuera la charge de cette rubrique de 1,515 million pour 2014 et les années suivantes.

3.3.2 Biens services et marchandises : rubrique 31

Cette rubrique a enregistré dès 2008 les premiers frais liés à la remise en état de la décharge de la Pila. Le montant demandé pour ces charges fluctue de manière importante passant de 0,5 million à 2 millions selon l'année. Jusqu'à ce budget 2014, ces frais sont couverts par une reprise comptable apparaissant en recette sous la rubrique 48 "prélèvement à la réserve". De plus, en 2011, un montant 2,7 millions a été attribué à la rubrique 319 "débiteurs irrécouvrables". Toutes ces fluctuations de charges des exercices passés ne permettent pas de tirer un enseignement très pertinent pour une projection quinquennale.

Compte tenu d'un taux d'inflation bas et des finances très difficiles pour la Ville de Fribourg, le Conseil communal maintient, pour les années 2014 à 2018, son objectif maximum de 1,4% d'augmentation de cette rubrique.

3.3.3 **Intérêts passifs : rubrique 32**

Le tableau qui récapitule les charges et les produits futurs tient compte du besoin de trésorerie en fonction de la marge d'autofinancement et des investissements prévus selon le schéma suivant :

	Amortissements totaux prévus
+/-	Bénéfice prévu/Déficit prévu
+/-	Mouvements aux réserves
=	<hr/> Marge d'autofinancement
-	Investissements prévus
=	<hr/> Besoin en capitaux

Les nouveaux intérêts sont calculés à 2,0% sur les besoins en capitaux et reportés sur l'année suivante.

L'augmentation de la dette qui sera évidente, compte tenu des besoins en investissements, va entraîner une augmentation des intérêts passifs de l'ordre de 1,189 million de francs en 2018 par rapport à 2014 sans tenir compte des intérêts liés à la STEP.

Les charges de la rubrique 32 "Intérêts passifs" diminuent de 0.6 million liées à la réduction importante de la dette en 2009, ainsi qu'au renouvellement d'emprunts à des taux historiquement bas. Cette diminution est aussi le fruit de la politique du Conseil communal du blocage des amortissements à 7,2 millions par année (sans la STEP et Châtillon). Entre 2002 et 2013, le coût de la dette est passé de 8,5 millions à 3,9 millions, ce qui démontre une gestion rigoureuse des emprunts.

Dans le cadre du Projet d'Agglomération 2, différentes mesures touchant la Ville de Fribourg ont été intégrées dans le plan d'investissement propre à la Commune. La réalisation de ces mesures sera faite par la Commune de Fribourg, mais elles seront subventionnées à raison de 50% par l'Agglomération. C'est pourquoi, le taux d'amortissement de ces investissements a été réduit de 50% et le pourcentage retenu est surligné en bleu dans le plan d'investissement remis en annexe.

3.3.4 **Amortissements : rubrique 33**

Pour permettre une vue d'ensemble, tous les amortissements qui doivent être effectués ces prochaines années ont été répertoriés.

Le tableau ci-dessous intègre tous les amortissements des investissements votés par le Conseil général jusqu'au 31 mai 2013. On remarquera également que la limite des amortissements est passée de 7,2 à 7,6 millions dès 2014.

Le plan d'investissement remis en annexe permet de voir l'ordre de priorité décidé par le Conseil communal. Ce dernier constate que les amortissements liés aux besoins en infrastructures vont augmenter de l'ordre de 2 millions en 2016 et passer ainsi de 7,690 millions en 2015 à plus de 11,6 millions en 2019.

	2014	2015	2016	2017	2018
Amortissements sans Step	9'621'845.00	9'273'485.00	8'991'816.00	8'225'183.00	7'359'862.00
Amortissements Châtillon	-1'458'100.00	-1'511'000.00	-1'578'600.00	-1'406'200.00	-1'150'000.00
Amortissements Camion Villars	-51'000.00	-51'000.00	-51'000.00	-51'000.00	-28'970.00
Amortissement Caisse de pensions	-515'313.00	-537'213.00	-560'044.00	-583'846.00	-608'660.00
Amortissements sans Step, Châtillon, camion VsG et CPPVF	7'599'446.00	7'176'287.00	6'804'188.00	6'186'154.00	5'574'250.00

Limite	7'600'000.00	7'600'000.00	7'600'000.00	7'600'000.00	7'600'000.00
Amortissement à disposition	554.00	423'713.00	795'812.00	1'413'846.00	2'025'750.00

Montants en CHF

3.3.5 Remboursements et participations à des collectivités publiques : rubrique 35

L'évolution des participations communales au financement des tâches publiques est présentée comme suit selon le document du Service des communes d'avril 2013. Les prévisions pour 2017 qui devraient être disponibles en automne 2013 ne sont pas publiées au moment de la finalisation du présent document. Ces projections reposent sur l'état actuel de la législation et ne tient pas compte notamment du projet de nouvelle loi scolaire, qui envisage d'importants ajustements des relations financières Etat-communes dans le domaine de la formation. Il est également précisé dans ce document que de nouvelles charges ou charges supplémentaires pourraient être dévolues aux communes. Trois domaines principaux sont mentionnés : il s'agit des structures d'accueil de la petite enfance, des allocations cantonales de maternité et des prestations complémentaires pour les familles.

Pour permettre de tenir compte du volume de chaque dépense, le Service des finances a appliqué les taux de croissance proposés par l'Etat en 2013, selon le tableau ci-après :

	Variation annuelle en %		
	2014	2015	2016
Ordre public			
Instruction, renouvellement de l'équipement et entretien des véhicules	0	0	0
Equipement et exploitation des centres de catastrophe	-25.00	181.00	-89.20
Enseignement et formation			
Enseignement préscolaire	15.00	2.40	2.90
Enseignement primaire	1.90	2.60	3.10
Cycle d'orientation	2.00	2.10	3.40
Ecole spécialisées	0.20	1.70	2.20
Culture et loisirs			
Conservatoire	2.80	3.30	4.10
Santé			
Soins spéciaux dans les établissements pour personnes âgées	12.60	7.30	5.60
Institutions s'occupant de lutte contre la toxicomanie	5.90	3.70	0
Service dentaire scolaire	0	2.90	0

	Variation annuelle en %		
	2014	2015	2016
Affaires sociales			
Institutions spécialisées	4.10	3.90	4.30
Aide sociale	4.50	3.30	2.20
Fonds cantonal de l'emploi (LEAC)	0.00	2.90	0
Transports et communications			
Trafic régional	5.00	10.00	5.00
Finances et impôts			
Frais de perception des impôts sur les véhicules	7.90	2.00	2.00
Péréquation financière des ressources (contrib.)	2.30	3.00	2.90

De ce fait, le taux de croissance retenu par le Conseil communal est de 3,45 % pour les années 2014 à 2018. Ces pourcentages sont dictés par la moyenne des pourcentages donnés par le Service des communes et aussi par la moyenne sur les 10 dernières années sans les extrêmes (2,48%).

3.3.6 Subventions accordées : rubrique 36

En 2010 par rapport à 2009, selon l'explication au point 2.1.1, cette rubrique a diminué de 6,8 millions à cause des transferts de compte vers l'Agglomération. Pour 2011, cette rubrique a augmenté de 5,1 millions, montant global de la nouvelle péréquation intercommunale selon l'explication de la page 5.

Pour la partie « aide sociale », représentant environ le 40% de cette rubrique, les montants du budget 2013 ont été adaptés à la forte augmentation constatée en 2012. Cette évolution négative est en partie due à la 4^{ème} révision partielle de la LACI, entrée en vigueur le 1^{er} avril 2011. Cette révision a provoqué une hausse du nombre d'arrivées en fin de droits de chômage ou de personnes qui n'ont aucun droit à ces prestations et poussé ainsi des personnes plus rapidement vers l'aide sociale. Le Conseil communal estime que 2012 correspond à un palier lié à cette révision et que pour les années à venir l'augmentation sera plus mesurée. Cette estimation s'avère confirmée par la faible diminution (-0,37%) de 2011 à 2012. De ce fait, il retient un taux de croissance de 1,00%, correspondant à la moyenne sur 10 ans sans les extrêmes.

3.4 Critères des revenus

		Croissance optimiste 2014-2017 %	Croissance moyenne 2014-2017 %	Croissance pessimiste 2014-2017 %
40	Revenus	3.00	2.6	2.00
42	Revenus des biens	2.50	2.50	2.50
43	Contributions, émoluments, taxes, ventes	2.00	2.00	2.00
45	Remboursements et participations à des collectivités publiques	1.00	1.00	1.00

3.4.1 Revenus **40**

A l'instar de la rubrique 35, le Service des communes, sur la base des prévisions de croissance transmises par le Service cantonal des contributions a aussi établi, en avril 2013, un tableau pour les recettes fiscales de 2014 à 2016. Au moment de l'élaboration du plan financier, le Conseil communal n'a pas reçu de nouvelles prévisions pour 2017 et 2018. Le tableau suivant rapporte l'évolution prévisible des impôts communaux.

	Variation annuelle en %		
	2014	2015	2016
Impôts sur les personnes physiques	3.3	4.2	3.9
Impôts sur les personnes morales	6.0	6.7	8.0
Part à l'impôt sur les véhicules	7.90	2.0	2.0

Les tendances optimistes en matière fiscale annoncées par le Service des communes intégrées aux comptes de la Ville pour une perspective globale donnent un taux moyen d'évolution de 3,50% pour la rubrique 40. Le Conseil communal reprend un taux de croissance pour le scénario optimiste de 3% du plan financier 2014 à 2018. Pour permettre une comparaison entre différents scénarii, un taux moyen de 2,6% et un taux pessimiste de 2,0% sont présentés.

Les conséquences financières qui découleront des modifications des allègements fiscaux et de la fiscalité des entreprises annoncées par le Conseil d'Etat ne sont actuellement pas chiffrables.

En tenant compte de la situation économique, des conséquences financières et de la modification de la loi sur les impôts cantonaux, l'estimation des recettes fiscales pour le budget 2014 intègre l'augmentation du coefficient de 4,3 points. C'est dès lors sur la base d'un taux de 81,6% pour les personnes morales et physiques que le budget 2014 est établi ; les prévisions pour l'horizon 2014-2018 partant du budget indexé à la hausse d'impôt.

3.4.2 Revenus des biens **42**

Cette rubrique n'a pas fait l'objet d'une analyse spécifique. Le taux de 2,50% retenu par le Conseil communal correspond à un taux inférieur à la moyenne des 10 dernières années sans les extrêmes (2,79%). Cette rubrique est essentiellement alimentée par les contrats de bail et le droit de superficie.

3.4.3 Contributions, émoluments, taxes, ventes **43**

Cette rubrique comptable regroupant des revenus provenant de différentes sources financières internes (déchets, Châtillon, amendes d'ordre), mais aussi de sources externes (assurances sociales), est très volatile. Dans un souci de comparabilité des budgets par rapport aux autres, les résultats extraordinaires des années passées ont été neutralisés. L'évolution constatée selon les 3 méthodes retenues est le résultat de fortes hausses et aussi de fortes baisses.

Tenant compte de l'augmentation moyenne constatée de 1,5% de la population sur les 3 dernières années, ainsi que du renchérissement futur, le Conseil communal a tenu compte d'une augmentation de 2% pour cette rubrique sur les années 2014 à 2018.

3.4.4 Remboursements de collectivités publiques 45

Le Conseil communal a retenu une augmentation moyenne cette rubrique de 1% pour les 5 prochaines années. En effet, la corrélation est très forte entre cette rubrique et la rubrique de dépenses "Subventions accordées" qui comptabilise les aides sociales distribuées. Comme le Canton participe à hauteur de 40% aux frais d'entretien, il est probable que ces deux rubriques évoluent de manière linéaire, à la hausse comme à la baisse. Les frais de fonctionnement de l'aide sociale de la Ville de Fribourg sont toujours totalement à sa charge.

4. Evolution des budgets selon les critères retenus

Sur la base de l'évolution des charges et produits des 10 dernières années, du contexte socio-économique et des critères de charges et de produits retenus par le Conseil communal, les 4 sections suivantes définissent les marges nettes d'autofinancement ou à contrario les excédents de charges, respectivement selon la variante optimiste intégrant d'abord l'augmentation d'impôt, puis selon la variante optimiste sans l'augmentation d'impôt, selon la variante moyenne et pour terminer la pessimiste. Les tableaux de synthèse sont suivis des graphiques traçant l'évolution de la marge nette d'autofinancement (MNA) et de la dette brute par habitant selon la variante appliquée. Les résultats prévisionnels des quatre tableaux de synthèse sont finalement mis en comparaison dans un graphique.

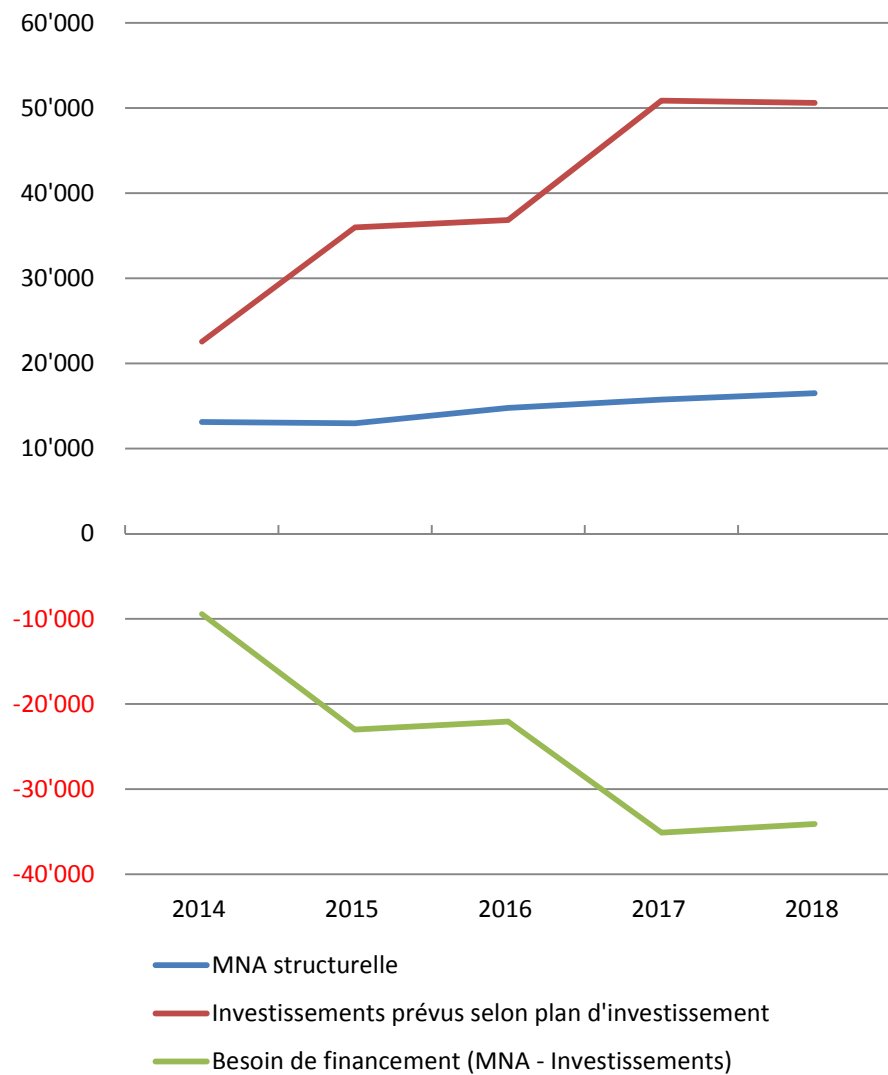
Les projections s'établissent à partir du budget 2014 selon les variations retenues. Les comptes 2012, et le budget 2013 sont chiffrés dans les premières colonnes comme éléments de comparaison.

Tous les chiffres sont exprimés en milliers de francs. A noter aussi qu'hormis dans la section 4.2, l'augmentation du taux d'impôt de 4,3 points dès 2014 est intégrée.

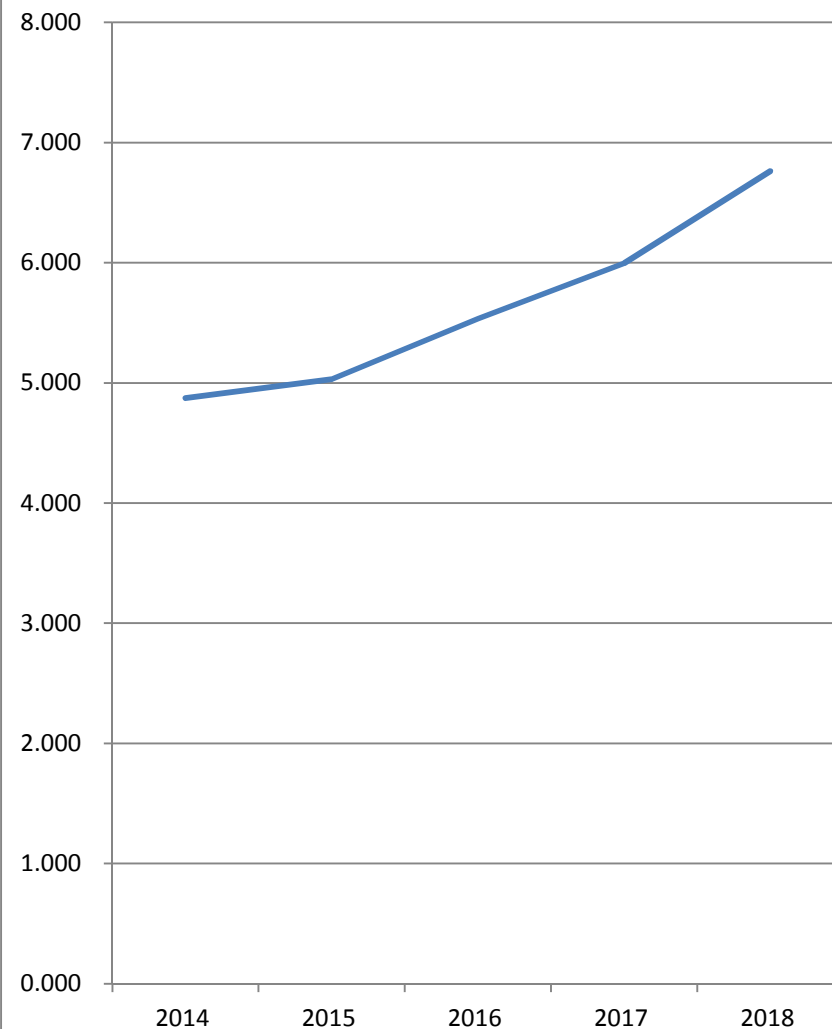
4.1 Synthèse optimiste : Evolution des budgets avec 3% d'augmentation des revenus

Compte	Désignation	Comptes 2012	Budget 2013	Budget 2014	% augment.	projection 2015	projection 2016	projection 2017	projection 2018
30	Charges de personnel	-56'011	-56'438	-55'616	1.50%	-56'450	-57'297	-58'156	-59'029
31	Biens services & marchandises	-27'218	-28'420	-28'948	1.40%	-29'353	-29'764	-30'181	-30'603
32	Intérêts passifs, sans STEP et caisse de pensions	-4'108	-3'695	-3'586	<i>selon besoin trésorerie</i>	-3'777	-4'240	-4'685	-5'390
	Prêt caisse pension intérêts et amortissements			-2'505		-2'505	-2'505	-2'505	-2'505
33	Amortissements sans Châtillon, Step, canalisations et caisse de pensions	-6'905	-7'259	-7'611	<i>réel</i>	-7'687	-9'533	-9'670	-10'553
33	Amortissements Châtillon	-1'398	-1'446	-1'501		-1'511	-1'578	-1'406	-1'384
35	Rembts et participation collectivités publiques	-62'152	-62'200	-66'228	3.45%	-68'513	-70'877	-73'322	-75'851
36	Subventions accordées	-33'067	-35'010	-35'200	1.00%	-35'552	-35'908	-36'267	-36'629
38	Attributions aux réserves	-2'781	-2'352	-2'183	0.00%	-2'183	-2'183	-2'183	-2'183
	Total des charges	-193'640	-196'820	-203'378		-207'532	-213'884	-218'374	-224'128
40	Revenus	127'834	128'118	135'825	3.00%	139'900	144'397	148'729	153'191
41	Patentes, Concessions	302	325	306	0.50%	308	309	311	312
42	Revenus des biens	9'130	8'026	7'849	2.50%	8'045	8'246	8'453	8'664
43	Contributions, Emoluments, Taxes, ventes, sans STEP	35'592	35'382	36'772	2.00%	37'507	38'258	39'023	39'803
44	Parts à des recettes sans affectation	2'225	2'250	1'760	0.00%	1'760	1'760	1'760	1'760
45	Remboursements de collectivités publiques	14'765	14'216	16'025	1.00%	16'185	16'947	17'117	17'288
46	Subventions acquises	2'798	2'991	2'869	1.00%	2'898	2'927	2'956	2'985
48	Prélèvement à la réserve	1'347	1'054	1'754	0.00%	1'754	1'754	1'754	1'754
	Total des produits	193'993	192'362	203'160		208'357	214'598	220'101	225'757
	Résultat	353	-4'458	-218		825	713	1'727	1'629

MNA (3%), Investissements et Besoins de financement



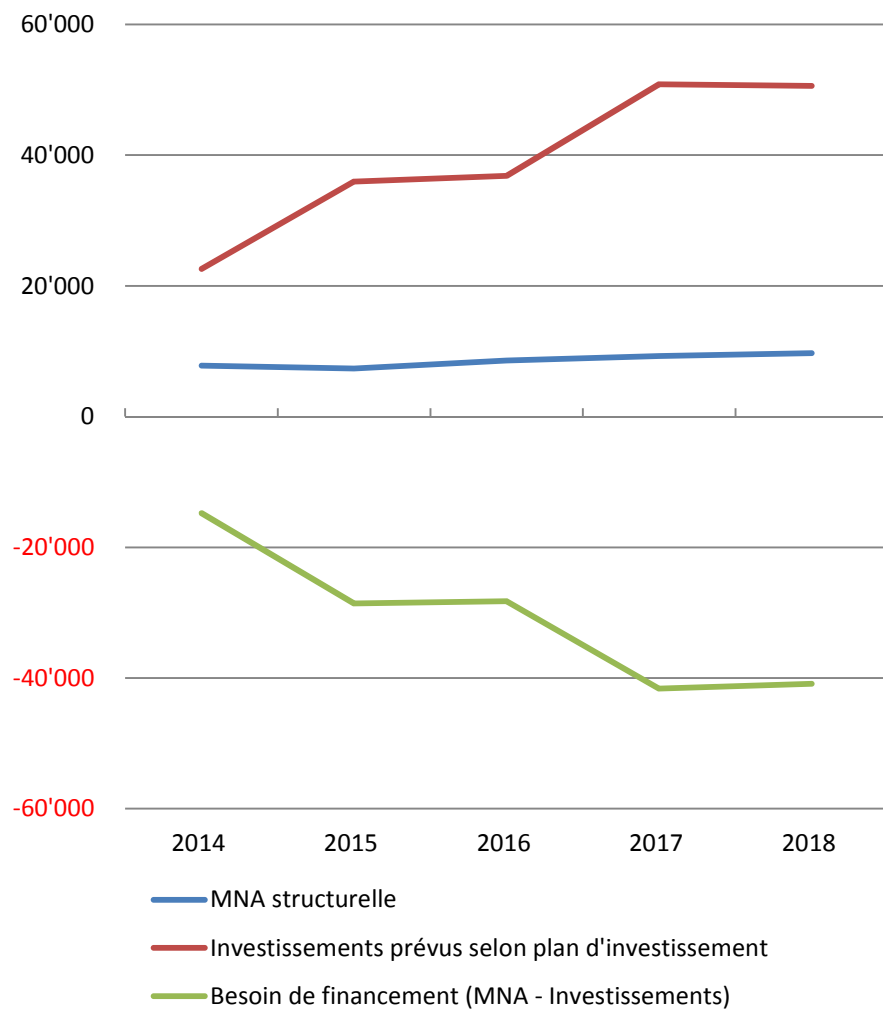
Dettes brute par habitant Hyp à 3%



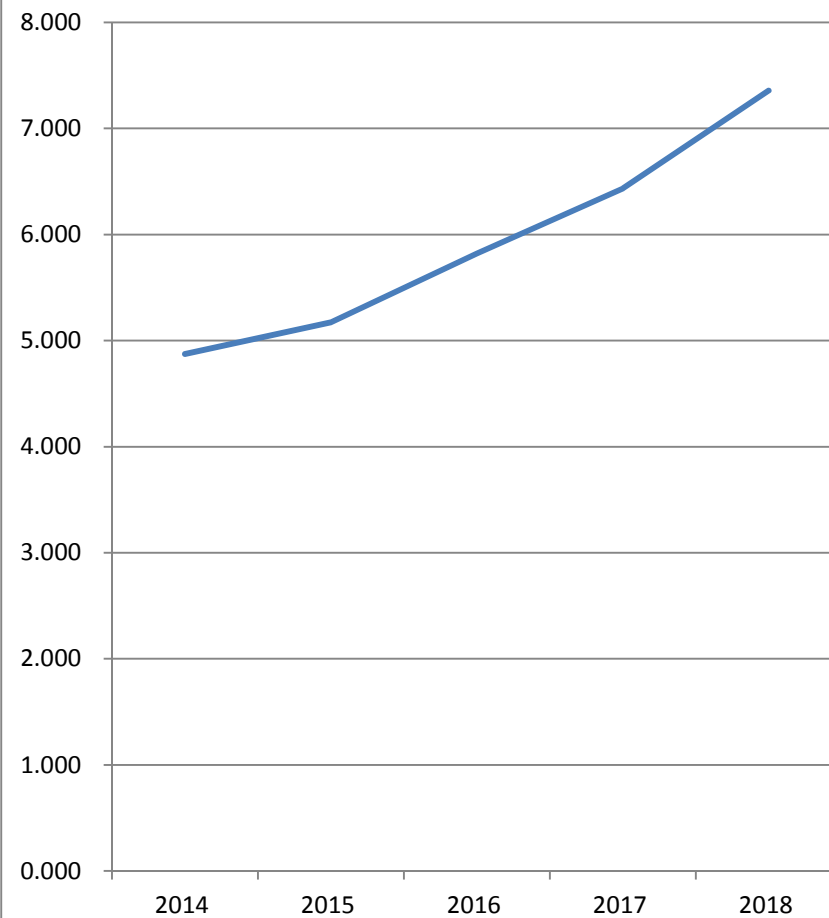
4.2 Synthèse optimiste sans l'augmentation d'impôt: Evolution des budgets avec 3,0% d'augmentation des revenus

Compte	Désignation	Comptes 2012	Budget 2013	Budget 2014	% augment.	projection 2015	projection 2016	projection 2017	projection 2018
30	Charges de personnel	-56'011	-56'438	-55'616	1.50%	-56'450	-57'297	-58'156	-59'029
31	Biens services & marchandises	-27'218	-28'420	-28'948	1.40%	-29'353	-29'764	-30'181	-30'603
32	Intérêts passifs, sans STEP et caisse de pensions	-4'108	-3'695	-3'586	selon besoin trésorerie	-3'892	-4'466	-5'034	-5'868
	Prêt caisse pension intérêts et amortissements	0	0	-2'505		-2'505	-2'505	-2'505	-2'505
33	Amortissements sans Châtillon, Step, canalisations et caisse de pensions	-6'905	-7'259	-7'611	réel	-7'687	-9'533	-9'670	-10'553
33	Amortissements Châtillon	-1'398	-1'446	-1'501		-1'511	-1'578	-1'406	-1'384
35	Rembts et participation collectivités publiques	-62'152	-62'200	-66'228	3.45%	-68'513	-70'877	-73'322	-75'851
36	Subventions accordées	-33'067	-35'010	-35'200	1.00%	-35'552	-35'908	-36'267	-36'629
38	Attributions aux réserves	-2'781	-2'352	-2'183	0.00%	-2'183	-2'183	-2'183	-2'183
	Charges Totales	-193'640	-196'820	-203'378		-207'646	-214'110	-218'724	-224'607
40	Revenus	127'834	128'118	130'510	3.00%	134'425	138'458	142'612	146'890
41	Patentes, Concessions	302	325	306	0.50%	308	309	311	312
42	Revenus des biens	9'130	8'026	7'849	2.50%	8'045	8'246	8'453	8'664
43	Contributions, Emoluments, Taxes, ventes, sans STEP	35'592	35'382	36'772	2.00%	37'507	38'258	39'023	39'803
44	Parts à des recettes sans affectation	2'225	2'250	1'760	0.00%	1'760	1'760	1'760	1'760
45	Remboursements de collectivités publiques	14'765	14'216	16'025	1.00%	16'185	16'947	17'117	17'288
46	Subventions acquises	2'798	2'991	2'869	1.00%	2'898	2'927	2'956	2'985
48	Prélèvement à la réserve	1'347	1'054	1'754	0.00%	1'754	1'754	1'754	1'754
	Revenus Totaux	193'993	192'362	197'845		202'882	208'659	213'984	219'457
	excédent de charges (-) ou de produits (+)	353	-4'458	-5'533		-4'764	-5'452	-4'739	-5'150

MNA (3%) sans augmentaion d'impôt, Investissements et Besoins de financement



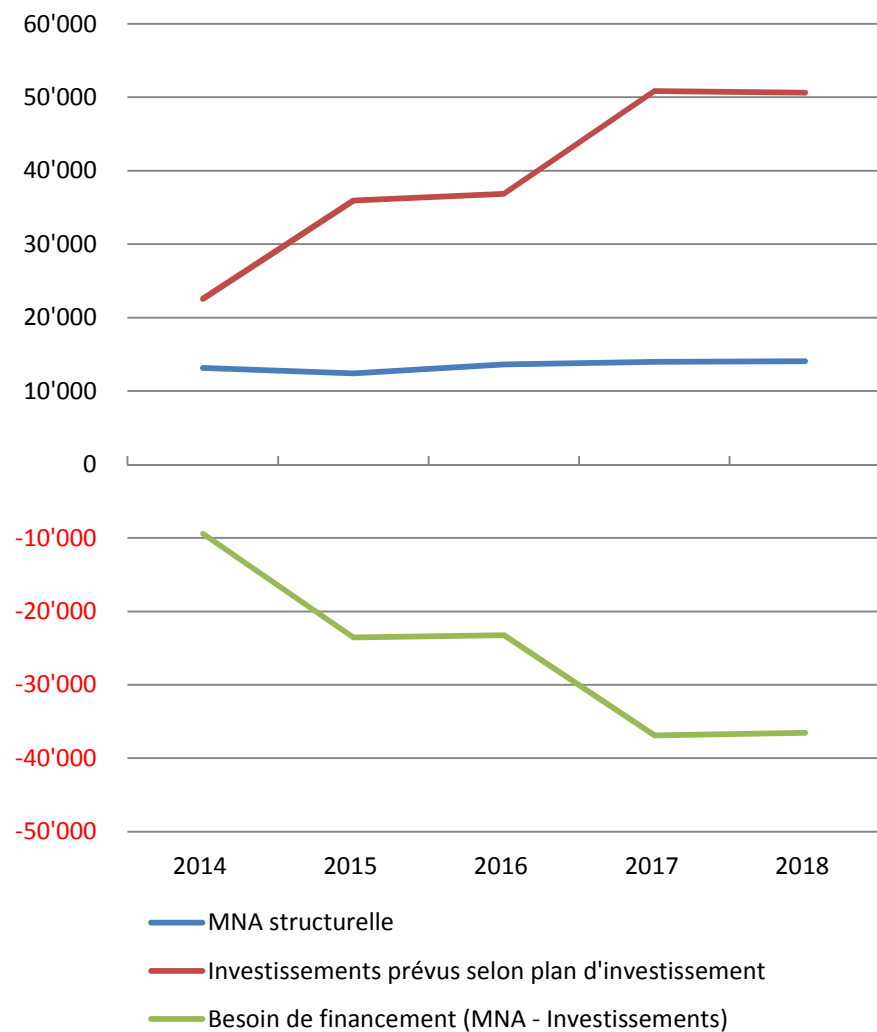
Dette brute par habitant Hyp à 3% sans augmentation d'impôt



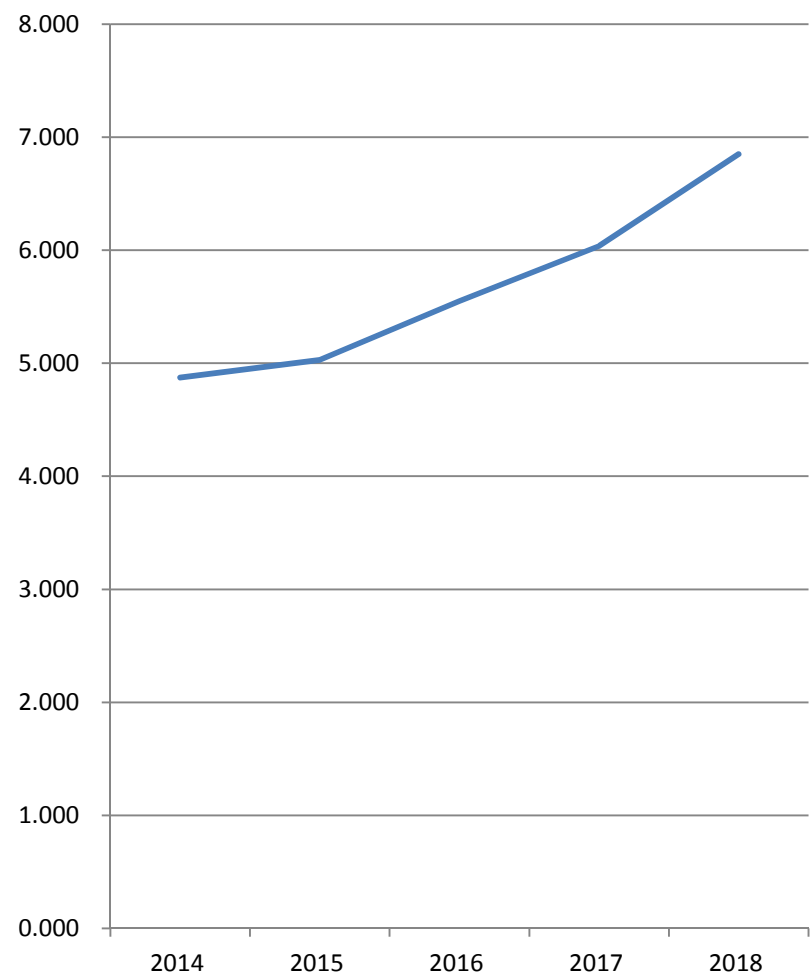
4.3 Synthèse moyenne : Evolution des budgets avec 2,6% d'augmentation des revenus

Compte	Désignation	Comptes 2012	Budget 2013	Budget 2014	% augment.	projection 2015	projection 2016	projection 2017	projection 2018
30	Charges de personnel	-56'011	-56'438	-55'616	1.50%	-56'450	-57'297	-58'156	-59'029
31	Biens services & marchandises	-27'218	-28'420	-28'948	1.40%	-29'353	-29'764	-30'181	-30'603
32	Intérêts passifs, sans STEP et caisse de pensions	-4'108	-3'695	-3'586	selon besoin trésorerie	-3'786	-4'259	-4'726	-5'467
	Prêt caisse pension intérêts et amortissements	0	0	-2'505		-2'505	-2'505	-2'505	-2'505
33	Amortissements sans Châtillon, Step, canalisations et caisse de pensions	-6'905	-7'259	-7'611	réel	-7'687	-9'533	-9'670	-10'553
33	Amortissements Châtillon	-1'398	-1'446	-1'501		-1'511	-1'578	-1'406	-1'384
35	Rembts et participation collectivités publiques	-62'152	-62'200	-66'228	3.45%	-68'513	-70'877	-73'322	-75'851
36	Subventions accordées	-33'067	-35'010	-35'200	1.00%	-35'552	-35'908	-36'267	-36'629
38	Attributions aux réserves	-2'781	-2'352	-2'183	0.00%	-2'183	-2'183	-2'183	-2'183
	Charges Totales	-193'640	-196'820	-203'378		-207'540	-213'903	-218'416	-224'205
40	Revenus	127'834	128'118	135'825	2.60%	139'356	143'280	147'005	150'827
41	Patentes, Concessions	302	325	306	0.50%	308	309	311	312
42	Revenus des biens	9'130	8'026	7'849	2.50%	8'045	8'246	8'453	8'664
43	Contributions, Emoluments, Taxes, ventes, sans STEP	35'592	35'382	36'772	2.00%	37'507	38'258	39'023	39'803
44	Parts à des recettes sans affectation	2'225	2'250	1'760	0.00%	1'760	1'760	1'760	1'760
45	Remboursements de collectivités publiques	14'765	14'216	16'025	1.00%	16'185	16'947	17'117	17'288
46	Subventions acquises	2'798	2'991	2'869	1.00%	2'898	2'927	2'956	2'985
48	Prélèvement à la réserve	1'347	1'054	1'754	0.00%	1'754	1'754	1'754	1'754
	Revenus Totaux	193'993	192'362	203'160		207'814	213'480	218'377	223'394
	excédent de charges (-) ou de produits (+)	353	-4'458	-218		274	-423	-39	-812

MNA (2.6%), Investissements et Besoins de financement



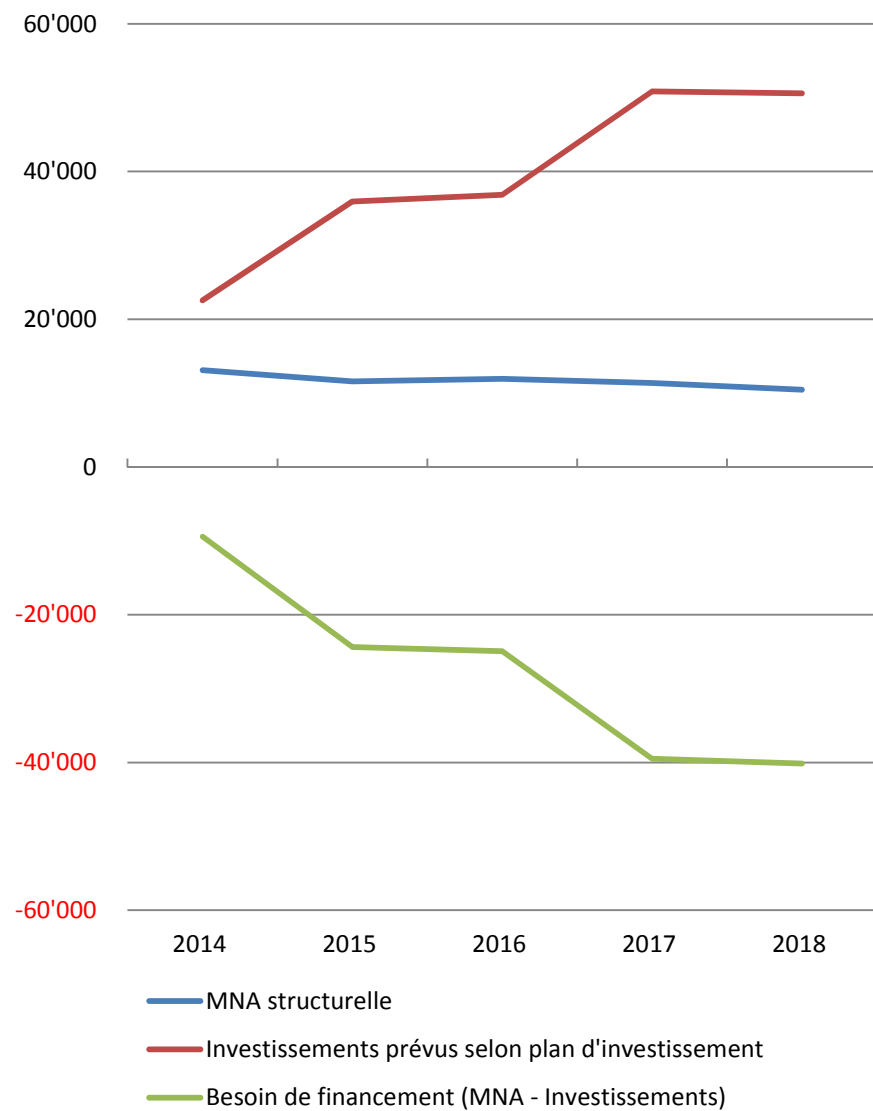
Dette brute par habitant Hyp à 2.6%



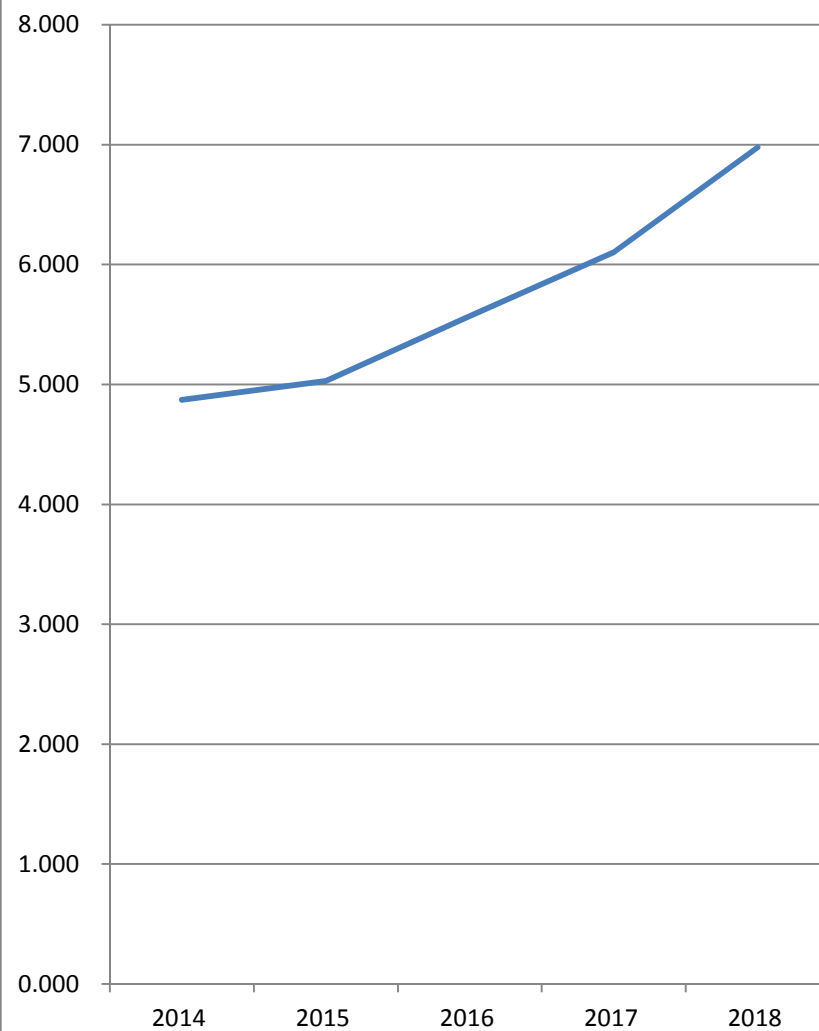
4.4 Synthèse pessimiste : Evolution des budgets avec 2 % d'augmentation des revenus

Compte	Désignation	Comptes 2012	Budget 2013	Budget 2014	% augment.	projection 2015	projection 2016	projection 2017	projection 2018
30	Charges de personnel	-56'011	-56'438	-55'616	1.50%	-56'450	-57'297	-58'156	-59'029
31	Biens services & marchandises	-27'218	-28'420	-28'948	1.40%	-29'353	-29'764	-30'181	-30'603
32	Intérêts passifs, sans STEP et caisse de pensions	-4'108	-3'695	-3'586	selon besoin trésorerie	-3'786	-4'276	-4'776	-5'569
	Prêt caisse pension intérêts et amortissements	0	0	-2'505		-2'505	-2'505	-2'505	-2'505
33	Amortissements sans Châtillon, Step, canalisations et caisse de pensions	-6'905	-7'259	-7'611	réel	-7'687	-9'533	-9'670	-10'553
33	Amortissements Châtillon	-1'398	-1'446	-1'501		-1'511	-1'578	-1'406	-1'384
35	Rembts et participation collectivités publiques	-62'152	-62'200	-66'228	3.45%	-68'513	-70'877	-73'322	-75'851
36	Subventions accordées	-33'067	-35'010	-35'200	1.00%	-35'552	-35'908	-36'267	-36'629
38	Attributions aux réserves	-2'781	-2'352	-2'183	0.00%	-2'183	-2'183	-2'183	-2'183
	Total des charges	-193'640	-196'820	-203'378		-207'540	-213'920	-218'466	-224'307
40	Revenus	127'834	128'118	135'825	2.00%	138'542	141'612	144'445	147'333
41	Patentes, Concessions	302	325	306	0.50%	308	309	311	312
42	Revenus des biens	9'130	8'026	7'849	2.50%	8'045	8'246	8'453	8'664
43	contributions, Emoluments, Taxes, ventes	35'592	35'382	36'772	2.00%	37'507	38'258	39'023	39'803
44	Parts à des recettes sans affectation	2'225	2'250	1'760	0.00%	1'760	1'760	1'760	1'760
45	Remboursements de collectivités publiques	14'765	14'216	16'025	1.00%	16'185	16'947	17'117	17'288
46	Subventions acquises	2'798	2'991	2'869	1.00%	2'898	2'927	2'956	2'985
48	Prélèvement à la réserve	1'347	1'054	1'754	0.00%	1'754	1'754	1'754	1'754
	Total des Revenus	193'993	192'362	203'160		206'999	211'813	215'817	219'900
	excédent de charges (-) ou de produits (+)	353	-4'458	-218		-541	-2'107	-2'649	-4'407

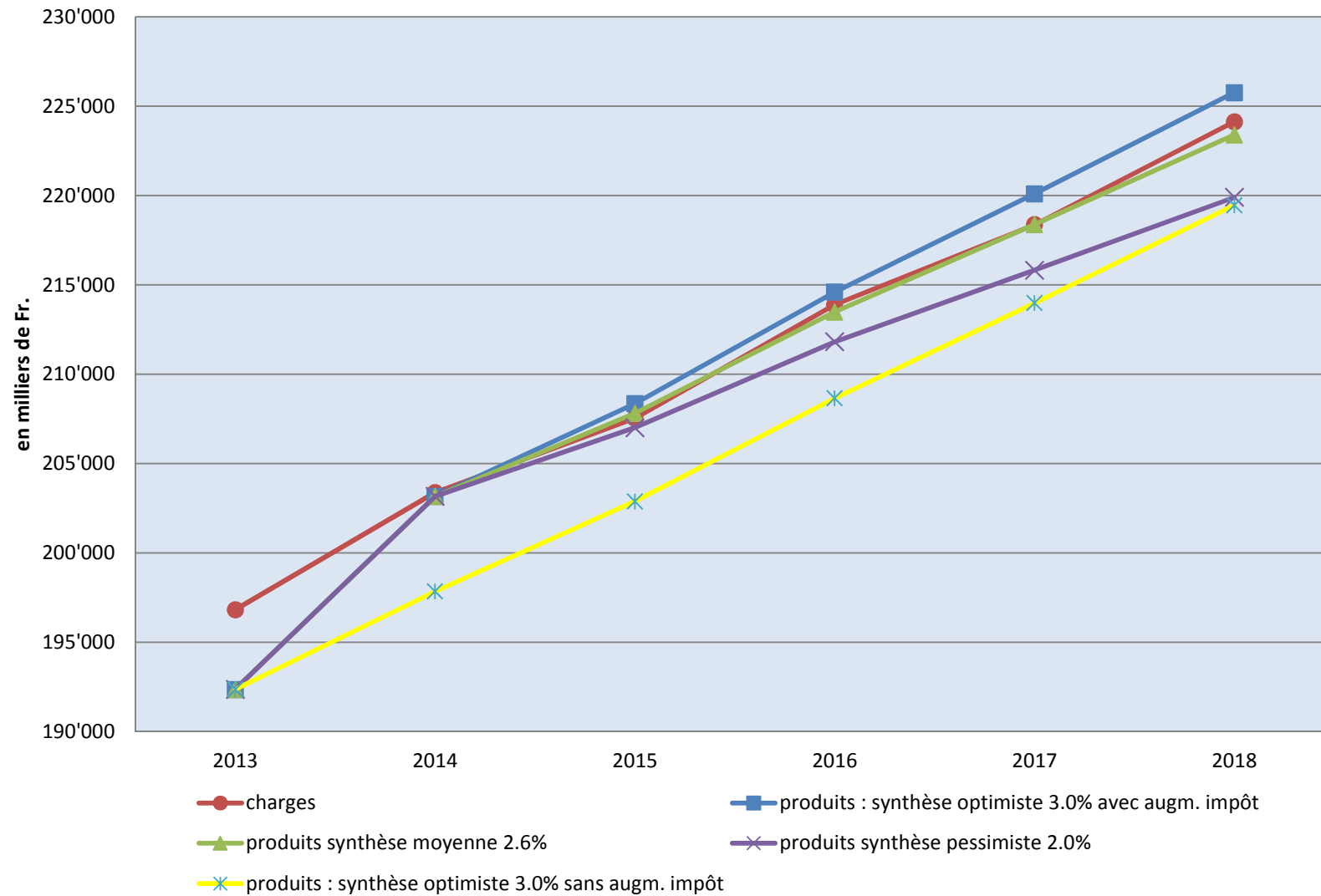
MNA (2%), Investissements et Besoins de financement



Dette brute par habitant (Hyp à 2%)



Comparaison de l'évolution des projections 2014-2018 des charges avec les produits selon l'hypothèse retenue



5. Conclusion

L'analyse d'une planification quinquennale selon les quatre projections du chapitre précédent démontre l'importance du taux de croissance des recettes fiscales pour faire face aux charges futures. Selon le degré d'optimisme de l'évolution de ces recettes fiscales, de 3% en passant par 2,6% pour finir à 2%, le résultat des budgets futurs dresse une tendance stable selon la synthèse moyenne, relativement proche de la réalité. En effet, en considérant l'évolution de la population et les tendances conjoncturelles prévisibles, la synthèse moyenne dicte un équilibre budgétaire pour les prochaines années. La projection selon la synthèse pessimiste présente des budgets largement déficitaires, alors que selon la synthèse optimiste, les exercices futurs sont bénéficiaires.

L'adaptation du coefficient d'impôts de la Ville de Fribourg prévue par l'augmentation de 77,3% à 81,6% intégrée à l'ensemble du plan financier est indispensable à l'équilibre budgétaire de ces prochaines années; pour faire face à l'augmentation des charges constatées dans le chapitre des écoles qui se majorent de plus de 3,2 millions entre l'année 2012 et le budget 2014 ainsi que pour financer les investissements déjà votés comme la DOSF et les investissements scolaires futurs prévus dans le plan d'investissement annexé. Un équilibre financier dès 2014, grâce à l'augmentation du coefficient d'impôt, améliore la marge d'autofinancement et diminue le recours à l'endettement pour le financement des investissements.

Dans l'hypothèse où la Ville n'augmenterait pas son coefficient d'impôt, le déficit à supporter par la Commune serait de l'ordre de 5,5 millions. Bien que ce montant n'atteigne pas les 5% de dépassement tolérés par la loi sur les communes, les conséquences sur les finances communales ne sont pas négligeables. En effet, cette situation aurait un impact non seulement sur la dette qui augmenterait du même montant, mais aussi sur la marge d'autofinancement qui serait en baisse. Dès lors, les besoins en trésorerie augmenteraient, de même que les charges en intérêts. De plus, le cumul des déficits sur plusieurs années entraînerait un découvert au bilan qui devrait rapidement être comblé soit par des bénéfices, soit par un amortissement de ce découvert à intégrer dans les budgets futurs. De ce fait, le risque d'une augmentation du coefficient d'impôt encore plus importante que celle proposée dans le budget 2014 est réel. Il est illusoire de penser que, comme par le passé, la Commune pourra combler son déficit budgétaire par des mesures internes. Entre 2006 et 2013, le blocage des amortissements à 7,2 millions avait permis à la Commune d'absorber les augmentations importantes des charges liées. L'indispensable nécessité d'investir, ce qui fait sauter ce plafond d'amortissements, exige une augmentation des ressources financières à très court terme.

En proposant d'augmenter le taux d'impôt, le Conseil communal présente un budget équilibré et stable pour 2014 et pour les prochaines années selon les prévisions du plan des investissements. Il est pertinent de rappeler que certains de ces investissements (par ex. la DOSF) ont déjà obtenu l'aval du Conseil général.

Le plan financier intègre également toutes les charges liées aux futurs investissements très lourds que la Commune devra consentir ces prochaines années, selon le plan d'investissements ci-annexé. En 2016 déjà, le plan montre que l'amortissement sera de 9,5 millions intégrant 1,374 million supplémentaire de l'amortissement de la DOSF, pour atteindre 11,6 millions dès 2019. En corollaire, les besoins de trésorerie pour financer tous ces investissements devraient continuer à augmenter la dette de l'ordre de 20 millions par année et par conséquent les intérêts passifs.

De plus, la problématique financière de l'assainissement liée à la Pila n'est intégrée actuellement dans aucune projection, car rien n'est, à ce jour, défini quant à la participation de la Ville de Fribourg. Seuls des frais d'études ont été pris en compte.

Malgré le côté très aléatoire d'un plan financier, qui constitue une photo des données disponibles à un certain moment, le Conseil communal continuera de manière soutenue à améliorer et à consolider les finances communales. Les pistes suivantes seront privilégiées :

- Contenir les charges internes (personnel, biens, services et marchandises) dans les marges des taux retenus ;
- Continuer à rechercher des synergies possibles avec d'autres communes ;
- Maintenir l'attractivité économique de la Ville ;
- Continuer d'agir avec d'autres partenaires de sorte que les diminutions fiscales cantonales n'aient plus d'impact direct sur les impôts communaux ;

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, l'expression de nos sentiments distingués.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Syndic :

La Secrétaire de Ville :

Pierre-Alain Clément

Catherine Agustoni

Annexe : plan d'investissements

Investissements											Amortissements				
Libellé	Plan 2012	Budget 2012	Plan 2013	Budget 2013	2014	2015	2016	2017	2018	taux amort	2015	2016	2017	2018	2019
Administration															
Remplacement du système de timbrage et des badges	150'000	150'000			30'000					15%	4'500				
Achat d'une marchine de mise sous pli					114'000					15%	17'100				
Ecoles															
Renouvellement du mobilier scolaire + informatique			100'000	100'000	100'000	100'000	50'000	50'000		15%	15'000	15'000	7'500	7'500	
Achat d'un bus scolaire			220'000	220'000						15%					
Police et Mobilité															
PPS - extension réseau d'hydrantes	100'000	100'000			100'000					4%	4'000			4'000	
Achat de parcomètres pour extensions des zones "vignettes-habitants"						100'000			100'000	15%		15'000			15'000
Véhicules / remplacements						60'000				15%		9'000			
Modération de trafic, sécurité sur le chemin de l'école - piétons, deux roues, transports publics	100'000	100'000	100'000	100'000	100'000	100'000	100'000	100'000	100'000	15%	15'000	15'000	15'000	15'000	15'000
Renouvellement d'installations lumineuses					100'000		100'000		100'000	15%	15'000		15'000		15'000
Radars pour installations lumineuses					80'000					15%	12'000				
Appareils de saisie portable des amendes d'ordre					150'000					15%	22'500				
Remplacement fourgon CR 1985			105'000	105'000						15%					
Remplacement fourgon CR 1987						105'000				15%		15'750			
Achats nouvelles tenues "feu"	155'000	155'000								15%					
Camion tonne pompe 1 (1983)						600'000				5%		30'000			
Camion échelle 1 (1992)										5%					
Rénovation des installations de PCI du Jura et Schoenberg									100'000						
Mesures d'amélioration de la vitesse commerciale des transports publics sur les lignes urbaines					50'000	150'000		200'000		10%	5'000	15'000		20'000	
Sports															
Piscine du Levant			300'000	300'000						3%					
StadeSt-Léonard : assainissement infrastructure (part de la Ville)						500'000	500'000			3%		15'000	15'000		
Schoenberg nouveau terrain de foot + édicule							1'500'000	2'000'000		3%			45'000	60'000	
Assainissement réseau d'eau selon exigences des SI	60'000	60'000								7%					
Changement mât d'éclairage : terrains de sport	100'000	100'000					100'000			10%			10'000		
Aménagement extérieurs place de sport chemin des Roches							85'000			7%			5'950		
Guintzet terrain synthétique									1'500'000	3%					45'000
Guintzet : appartement fermeture terrasse										3%					
Assainissement de la façade Gîte d'Allières								110'000		3%				3'300	
Gîtes d'Allières : Sas d'entrée, revêtement de sol										3%					
Patinoires : lisseuse à glace							200'000			15%			30'000		
Patinoires : fond In-Line						55'000				15%		8'250			
Patinoires Nouvelle rambarde (normes LSHG)										3%					
Patinoire : mise en conformité aux exigences de la ligue								5'000'000		3%				150'000	
Guin : Stant de tir Horia : assainissement					90'000					10%	9'000				
Cadastre															
Développement et intégration de la 3D dans la Mensuration Officielle et les domaines de SITECOF						100'000				15%		15'000			
Remplacement des appareils de mensuration (Distomate et du GPS)								80'000		15%				12'000	
Informatique															
Evolution vers E-gouvernement et E-voting avec modification des applications communales vers les outils Internet								50'000		15%				7'500	
Extension de la fibre optique			50'000	50'000	75'000	75'000				15%	11'250	11'250			
Remplacement des serveurs et des licences VMware	250'000	250'000	150'000	150'000						15%					
Remplacement des appareils téléphoniques et modification des infrastructures dans les écoles	100'000	100'000								15%					
Mise en place de la GED			50'000			200'000	100'000	50'000		15%		30'000	15'000	7'500	
Modification de citizen vers un fonctionnement multicomunes									80'000	15%					12'000
Génie civil															
Avenue de la Gare, avenue Tivoli, rue Pierre Kaelin/ aménagement définitif								630'000		4%				25'200	
Véhicules / remplacements	645'000	645'000	500'000	640'000	370'000	480'000	400'000	500'000	290'000	15%	55'500	72'000	60'000	75'000	43'500
Saleuses / remplacement			140'000			130'000		100'000		15%		19'500		15'000	
Collecteurs d'évacuation des eaux usées / assainissement	2'500'000	2'500'000	1'500'000	1'500'000	2'500'000	3'000'000	1'500'000	1'500'000	1'500'000		Investissements amortis avec la taxe de raccordement				
Mesures d'assainissement pour la protection contre le bruit					700'000	1'500'000	1'500'000	1'500'000	2'000'000	4%	28'000	60'000	60'000	60'000	80'000
Mesures d'assainissement pour la protection contre le bruit en lien avec la mise en sens unique de l'avenue de la Gare	800'000	800'000	1'000'000	1'000'000						4%					
Mesures d'accompagnement Poya et liaison cyclable rue de l'Hôpital - Saint-Léonard	1'400'000		1'000'000	5'700'000						4%					
Décharge de Châtillon étapes 4 et 5	3'500'000	3'500'000				3'000'000			2'000'000	20%	Investissements non compris dans la limite de 7,2 mio				

Investissements										Amortissements					
Libellé	Plan 2012	Budget 2012	Plan 2013	Budget 2013	2014	2015	2016	2017	2018	taux amort	2015	2016	2017	2018	2019
Station d'épuration/ renouvellement d'installations	1'500'000	1'500'000									Investissements amortis avec la taxe supplémentaire				
Station d'épuration traitements des micro-polluants					100'000	400'000	4'000'000	4'000'000			Investissements amortis avec la taxe supplémentaire				
Route du Jura / voie de bus							100'000			4%		4'000			
Eclairage public renouvellement (subventions Groupe e déduites)	500'000	500'000	500'000	500'000	500'000	500'000				7%	35'000	35'000			
Mesures de protection de la vallée du Gottéron					200'000	280'000	200'000			4%	8'000	11'200	8'000		
Assainissement des escaliers du pont Zaehringen						300'000				4%		12'000			
Assainissement pavage rue de l'industrie secteur voie industrielle										4%					
Endiguement berges de la Step							600'000			4%			24'000		
Avenue du Midi secteur Boxal, adaptation large route										4%					
Urbanisme et Architecture															
Salle de spectacle montant brut	14'000'000	14'000'000									Investissement déjà amortis dès 2012				
Arcades "une terrasse panoramique au Bourg"	300'000				500'000						Investissement amortis avec fonds de rénovation				
CO Belluard : 10 salles de classes							5'000'000	5'000'000		3%			150'000	150'000	
CO Belluard : frais d'études d'agrandissement des salles de classes (Etudes de faisabilité, concours d'architecture, etc)					200'000					15%	30'000				
CO Jolimont : réfection des façades	75'000	75'000								3%					
CO Jolimont, assainissement chlore lié					400'000					3%	12'000				
CO Jolimont, ancien DOSF à rénover et transformer et réfection piscine et vestiaires								3'200'000		3%				96'000	
CO Jolimont, réseau informatique						80'000	80'000			15%		12'000	12'000		
DOSF, construction d'un nouveau CO (montant net)	2'100'000	4'200'000	7'800'000		13'000'000	13'000'000	13'000'000			3%		1'374'000			
DOSF Juracad (participation_340'200 - 150'000 inscrit dans le devis général)					192'200					5%	9'610				
Ecole du Botzet agrandissement de 8 salles (montant net)	3'000'000	6'730'000	2'200'000							3%					
Ecole du Botzet : raccordement à Placard			200'000	210'000						5%					
Ecole du Bourg, 4 salles de classes (nouveau)						2'500'000				3%		75'000			
Ecole de la Heitera, agrandissement 11 nouvelles salles	4'000'000	7'990'000	2'700'000							3%					
Ecole du Jura, 1 salle de classe (combles)							200'000			3%			6'000		
Ecole de la Neuveville, drainage (humidité des salles)					120'000					3%	3'600				
Ecole de la Neuveville, 1 salle de classe						500'000				3%		15'000			
Ecole du Schoenberg, rénovation énergétique et sécuritaire des façades halles de gym	550'000									3%					
Ecole du Schoenberg, nouvelle école (2 filières)									25'000'000	3%					750'000
Ecole du Schoenberg, changement de moyens production chaleur, centrale CCF								500'000		15%				75'000	
Ecole de la Vignettaz, bâtiment ABC, rénovation intérieure								100'000		3%				3'000	
Ecole de la Vignettaz : pavillons : étude et réalisation			2'000'000	2'440'000						3%					
Ecole de la Vignettaz extension										3%					
Ecole de la Vignettaz, nouvelle école (2 filières)								12'500'000	12'500'000	3%				375'000	375'000
Vignettaz, Achat parcelle	800'000		7'500'000												
Vignettaz, Etude développement parcelle			100'000							15%					
Transformation école du Bourg, de l'Auge, de la Neuveville et du Jura (enfantine) 3 nouvelles classes EE	400'000	400'000								3%					
Réfection St-Agnès										3%					
Accueil extrascolaire du Jura (montant moins part SI 350'000)	200'000		380'000		500'000					3%	15'000				
Accueil extrascolaire CQS			50'000	50'000						3%					
Chantier écologique : atelier									250'000	3%					7'500
Maison de justice : aménagement des combles, exposition										3%					
Révision du PAL concept agglo	150'000	150'000	250'000	250'000	300'000	30'000	30'000			15%	45'000	4'500	4'500		
Grand-Places : études et aménagement de l'esplanade et promenade	300'000				100'000	400'000	1'000'000	1'000'000		15/4%	15'000	12'000	30'000	30'000	
Au fil de la Sarine (nature en ville)	50'000	50'000				50'000			50'000	15%		7'500			7'500
Espaces publics/routiers études et aménagements	50'000	50'000								15%					
Werkhof (5.8 mio dont 1,5 mio déjà amorti dès 2011 et 1 mio apport externe)			2'500'000		600'000	2'700'000				3%	18'000	81'000			
Kiosque pl. G. Python : réfection des façades en pierre naturelle	70'000	70'000								10%					
Espace Jean Tinguely ; climatisation	75'000	75'000								15%					
Achats du terrain de Cardinal	12'500'000	12'500'000													
Sécurité nouvelles normes incendies, électricité	100'000	100'000	75'000	75'000	75'000	75'000	75'000	75'000		15%	11'250	11'250	11'250	11'250	
Karrweg 3, projet Bucher										3%					
Places de jeux Maggenberg - Schoenberg	330'000		400'000		400'000					10%	40'000				
Monséjour : "un espace de rencontre"	200'000		375'000	372'500						7%					
Assainissements énergétiques : système de chauffage	100'000		100'000	100'000		100'000		100'000		10%		10'000		10'000	
Assainissement énergétique : enveloppe			100'000	100'000			100'000		100'000	10%			10'000		10'000
Hôpital des Bourgeois, réaffectation auberge de jeunesse						50'000				15%		7'500			
Hôpital des Bourgeois, réaffectation auberge de jeunesse								800'000		3%				24'000	
Hôpital des Bourgeois, détection incendie						160'000				10%		16'000			
Allée du cimetière 3, mag. et salle d'attentes, réfection étanchéité								80'000		3%				2'400	
Assainissement réseau d'eau potable pour serres, allées du cimetière	80'000	80'000								3%					
Cimetière : assainissement, nouveaux secteurs					100'000		100'000	100'000		7%	7'000		7'000	7'000	

Libellé	Investissements					Amortissements										
	Plan 2012	Budget 2012	Plan 2013	Budget 2013	2014	2015	2016	2017	2018	taux amort	2015	2016	2017	2018	2019	
Parcs et Promenades - Cimetière Véhicules / Remplacement	150'000	150'000	100'000	100'000	70'000	70'000	150'000	150'000	250'000	15%	10'500	10'500	22'500	22'500	37'500	
Intersociétés mise en conformité lampes secours							60'000			10%			6'000			
Site des Neigles, toitures, réfection d'étanchéité								100'000		3%				3'000		
Site des Neigles, halle no 82 remplacement des portes d'ateliers							80'000	80'000		3%			2'400	2'400		
Voirie: création de vestiaires et douches pour les employés	70'000	70'000								3%						
Caserne des pompiers						600'000				3%		18'000				
PPS démontage citerne et création local stock			60'000	60'000						3%						
Agglomération																
Mesures Mobilité																
Agglo 11.4 :Remplacement de l'installation lumineuse au carrefour de Bethléem						100'000				8%		7'500				
Agglo 11.8 : Aménagement d'une voie de bus en contresens sur la route des Arsenaux									311'000	2%					6'220	
Agglo 11.9 :Prionisation des TC au giratoire Hôpital Cantonal						100'000				8%		7'500				
Agglo 23.3 :Réalisation d'une vélo station à la gare de Fribourg						500'000				8%		37'500				
Agglo 23.4 :Système de prêt de vélos	100'000	100'000			100'000		100'000		120'000	8%	7'500		7'500		9'000	
Agglo 32.2 :Connexion des parkings souterrains du centre ville de Fribourg						200'000				8%		15'000				
Agglo 42.1 : Route de la Fonderie - section ouest - carrefour à feux de Beaumont							150'000			8%			11'250			
Mesures Génie Civil																
Route de Marly/voie de bus						600'000				2%		12'000				
Agglo : Aménagement itinéraire mobilité douce, plateau d'Agy							50'000			8%			3'750			
Agglo : Route de la Fonderie section ouest et est, voie de bus			100'000	100'000		1'006'000	1'004'000			4%		40'240	40'160			
Agglo :Route du Jura / arrêts de buse sur chaussée et voie de bus							132'000			7%			9'240			
Agglo : Passerelle Tivoli, liaison mobilité douce							100'000		850'000	7.5%/2%			7'500		17'000	
Agglo : Avenue du Midi, couloir de bus							100'000			8%			7'500			
Mesures Urbanisme et Architecture																
Aménagement Place de la Gare et esplanade : Agglo 12.1	150'000		200'000	200'000	175'000	500'000		4'000'000	1'000'000	7/2%	13'125	10'000		80'000	20'000	
Revitalisation Ville historique, Bourg, Augé, Neuveville : études Agglo 41.1/41.2	100'000	100'000	100'000	100'000	175'000	200'000				7%	12'250	14'000				
Revitalisation Ville historique, Bourg, Augé, Neuveville : réalisations							1'000'000	2'000'000	2'400'000	2%			20'000	40'000	48'000	
AGGLO 11.3 : Rue de Morat							50'000			4%			1'750			
AGGLO 41.5 : Axe transports publics Schoenberg							200'000	1'600'000		2%			4'000	32'000		
AGGLO 41.6 : Passage du Cardinal					200'000	400'000	2'500'000			2%	4'000	8'000	50'000			
AGGLO 41.9 : Av. Beauregard						100'000	200'000	1'500'000		2%		2'000	4'000	30'000		
AGGLO 41.10 : Place Vignettaz - Daler							100'000			7%			7'000			
AGGLO 41.14 : Couverture A12							150'000			4%			5'250			
AGGLO 44.4 : Place Petit St-Jean						100'000	200'000	2'000'000		2%		2'000	4'000	40'000		
TOTAUX	37'285'000	43'855'000	33'005'000	14'522'500	22'566'200	35'956'000	36'846'000	50'855'000	50'601'000		510'685	2'217'940	755'000	1'495'550	1'513'220	
Plan d'amortissement 2014-2018 des investissements déjà votés sans Step, Châtillon, Caisse de pension											7'176'287	6'804'188	6'186'154	5'574'250	5'122'731	
Total des amortissements											7'686'972	9'532'813	9'669'779	10'553'425	11'615'126	
Limite												7'600'000	7'600'000	7'600'000	7'600'000	7'600'000
Total des amortissements supérieur (positif) ou inférieur (négatif) à la limite											86'972	1'932'813	2'069'779	2'953'425	4'015'126	